

OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE-MER

MINISTERE
DU
PLAN

MINISTERE
DE
L'AGRICULTURE



PROBLEMES POSES PAR LE
DEVELOPPEMENT A BASE REGIONALE
EN COTE D'IVOIRE



SECTION ECONOMIE

SCIENCES HUMAINES
Volume IV- N° 2-1971

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE PETIT-BASSAM - ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

PROBLEMES POSES PAR LE DEVELOPPEMENT

A BASE REGIONALE EN COTE D'IVOIRE

Section Economie

Ce travail a été réalisé par MM. Ancey, Bonnefond, Castella, Chevassu, Michotte et Lierdeman économistes à l'O.R.S.T.O.M.

S O M M A I R E

AVANT-PROPOS	1
ARGUMENT	4
<u>CHAPITRE PREMIER</u> : LA "REGION DE BOUAKE" : CONTENU ET FONCTION- NEMENT	10
Section I : Les flux régionaux	10
Section II : Délimitation de la région	16
Section III : Organisation et fonctionnement des différents milieux	17
<u>CHAPITRE DEUXIEME</u> : LA MISE EN EVIDENCE DES BLOCAGES A L'INTERIEUR DE L'ESPACE ETUDIE	20
Section I : Les blocages au niveau "régional"	21
Section II : Les blocages à l'intérieur des différents milieux	22
<u>CHAPITRE TROISIEME</u> : GENERALISATION DES RESULTATS DE L'ANALYSE	28
<u>CHAPITRE QUATRIEME</u> : ELEMENTS POUR UNE POLITIQUE ET UNE PROGRAMMATION DE L'ORGANISATION SPATIALE DU DEVELOPPEMENT	35
Section I : Les objectifs et les contraintes	36
Section II : Le rôle de l'intégration dans la définition d'une politique de développement et d'aména- gement de l'espace	39
Section III : Applications pratiques des réflexions précédentes	45
CONCLUSION	55
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	

LISTE DES TABLEAUX FIGURANT EN ANNEXE

Tableaux concernant les petits centres et la zone rurale

- Tableau n° I : Principales caractéristiques des centres et de leurs zones rurales.
- Tableau n° II : Structure des revenus par zone homogène dans la région de Bouaké.
- Tableau n° III : Structure des dépenses par zone homogène dans la région de Bouaké.
- Tableau n° IV : Tableau réduit des ressources et emplois pour l'ensemble des petits centres et de la zone rurale.
- Tableau n° V : Formation et utilisation des revenus pour l'ensemble des petits centres et de la zone rurale.
- Tableau n° VI : Importations et exportations de l'ensemble des zones rurales et des petits centres vers l'extérieur de la région.

Tableaux concernant la ville de Bouaké

- Tableau n° VII : Lieux de naissance des habitants de la ville de Bouaké.
- Tableau n° VIII : Tableau économique d'ensemble - ville de Bouaké - 1969.
- Tableau n° IX : Tableau ressources - emplois - ville de Bouaké - 1969.
- Tableau n° X : Tableau d'échanges inter-industriels - ville de Bouaké - 1969.

LISTE DES CARTES FIGURANT HORS TEXTE

- Carte n° 1 : Approvisionnements de Bouaké en produits de l'agriculture locale.
- Carte n° 2 : Relations en biens en valeur absolue des différentes zones ivoiriennes avec Bouaké (achats des particuliers et des colporteurs).
- Carte n° 3 : Echanges de Bouaké en personnes avec les différentes zones de Côte d'Ivoire, pour les voyageurs par route, en valeur relative (échanges rapportés à la population des zones considérées).
- Carte n° 4 : Aire de commercialisation des produits importés et des produits vivriers entre les zones rurales et Bouaké.

AVANT-PROPOS

La croissance économique de la Côte d'Ivoire, loin de réaliser spontanément un aménagement satisfaisant de l'espace, accentue progressivement les disparités régionales. Et si, dans le long terme, taux de croissance maximum et intégration nationale sont indissociables, ces deux objectifs semblent à moyen terme difficilement compatibles. Les ressources en hommes et en capitaux étant plus limitées que l'espace susceptible de les recevoir, des choix deviennent indispensables.

Il est donc désormais admis que le plan doit orienter le développement national en prenant en compte les contraintes spatiales qui le conditionnent, et la structuration du territoire à travers laquelle il se manifeste.

La deuxième esquisse du plan quinquennal de développement 1971-1975 porte la marque du souci de régionalisation exprimé dans la loi-plan 1967-1970. Les enseignements qui se dégagent de cette expérience récente nous permettent d'abord de prendre la mesure des difficultés de tous ordres, et premièrement d'ordre théorique, auxquelles se heurte cette insertion des considérations spatiales dans la planification.

Par un protocole général d'accord conclu en 1967, le Ministère du Plan de la République de Côte d'Ivoire et l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer décidaient de conjuguer leurs efforts sur les problèmes méthodologiques que posent la formulation d'un plan régional et l'observation de ses effets.

L'ORSTOM entendait mener sur ce thème une étude théorique à laquelle le Ministère du Plan se chargeait de fournir l'objet expérimental nécessaire, les résultats de cette étude étant alors susceptibles d'être mis à profit par le Ministère du Plan pour ses travaux ultérieurs de planification régionale.

Un schéma théorique de développement régional avait donc au départ été soumis à l'examen du Ministère du Plan. Ce schéma privilégiait deux types de mécanismes économiques spatiaux: la diffusion régionale des effets structurants des opérations motrices et les possibilités d'apparition d'un processus cumulatif de croissance grâce à cette structuration progressive de l'économie régionale.

Il était convenu que la région de Bouaké servirait de terrain expérimental pour approfondir ce schéma théorique initial et en tester la validité. Les résultats de l'étude devaient permettre d'énoncer les principes d'une stratégie du développement à base régionale: on peut, en réduisant cette stratégie à l'essentiel, la définir comme une concentration des facteurs de la croissance nationale sur les ensembles régionaux les plus évolués (i.e. présentant le niveau de structuration le plus apte à diffuser et à amplifier les effets des opérations motrices).

Le présent travail propose donc en premier lieu une analyse de la structure et du fonctionnement de la région de Bouaké. Cette analyse permet la mise en évidence des blocages auxquels se heurte la diffusion et l'amplification des effets des opérations motrices au niveau régional. Elle conduit à se demander quels peuvent être le contenu et la fonction économique des régions prises en considération par le planificateur ivoirien et, dès lors, à s'interroger sur l'opportunité et l'efficacité d'une stratégie du développement à base régionale. En bref la question est la suivante: quelles sont les contraintes, voies et moyens d'une politique et d'une programmation de l'organisation spatiale du développement en Côte d'Ivoire?

Un second cahier, fruit des travaux de terrain qui ont permis de conduire le travail ci-dessus présenté, s'efforcera de répondre aux questions posées par l'analyse économique spatiale: choix des données et des méthodes d'enquête, détermination d'indicateurs, présentation comptable des données.

La bibliographie portée en annexe reprend l'ensemble des rapports auxquels ce programme de recherche a donné matière jusqu'à présent.

ARGUMENT

Le concept de région donne lieu à beaucoup de discussions stériles et notre démarche rend nécessaire une mise au point préalable quant à l'utilisation que nous en faisons.

I. Le concept de région.

Trois principes fondamentaux, d'ailleurs non incompatibles, peuvent en effet commander la subdivision d'un espace national en espaces régionaux.

A) En premier lieu, répondant à un souci descriptif, peut être retenue comme région une portion de l'espace présentant, selon un ou plusieurs critères, une relative homogénéité. Ainsi définie, la région n'est pour l'économiste qu'un ensemble d'unités statistiques au niveau desquelles peuvent être exprimées des moyennes et observées des dispersions. Cette représentation conduit à une mesure des disparités: c'est là une première étape de la description des facteurs et effets spatiaux de la croissance. Mais, l'analyse des mécanismes économiques faisant défaut dans cette approche, on ne peut s'en contenter pour l'élaboration d'une stratégie spatiale du développement.

B) L'économiste qui se penche sur les problèmes du développement à base régionale doit rendre compte de la structure des relations spatiales et identifier les liens qui se tissent entre les divers agents économiques.

La prise en considération des courants d'échange et des interactions entre milieux plus ou moins différenciés conduit alors à privilégier les éléments d'organisation de l'espace et à retenir comme régions des ensembles, généralement hétérogènes, caractérisés par l'interdépendance de leurs éléments, dont le type achevé est constitué par la région polarisée.

Pour l'économiste, ce type de région devient objet d'analyse: la vie économique régionale peut être exprimée par un modèle cohérent, largement ouvert sur l'extérieur bien sûr, mais lisible en termes de structures et non plus en termes de juxtaposition d'unités élémentaires d'observation statistique; on peut dès lors retenir la définition suivante de la région: "espace hétérogène dont les diverses parties sont complémentaires et entretiennent entre elles et tout spécialement avec le pôle dominant plus d'échanges qu'avec la région voisine".

C) Enfin, sans lien nécessaire avec l'analyse économique ou géographique, la région peut être plus ou moins arbitrairement délimitée comme cadre d'actions politiques, administratives ou économiques: elle se définit alors comme un espace relevant d'un centre de décision, de consultation ou d'exécution. C'est à cette catégorie que se rattache la région-plan ou région de programme. Espace à l'intérieur duquel on se fixe un ensemble d'objectifs, elle est ce que l'on en fait et n'a, à la limite, besoin d'autre cohérence économique que celle de l'opération qui la définit; sa délimitation ne s'appuie plus sur des critères par eux-mêmes significatifs mais devient un des éléments

constitutifs de l'opération dont elle sera l'objet. La région d'action ne coïncide donc pas obligatoirement avec les régions homogènes ou polarisées du présent, mais peut tendre au contraire à les restructurer dans un nouvel aménagement de l'espace d'un rendement économique que l'on espère supérieur.

II. Le problème du découpage régional.

Ces trois conceptions de la région ayant ainsi été définies chacune par leur fonction propre, on notera que les multiples controverses auxquelles peut être soumis un découpage régional relèvent généralement de désaccords sur des éléments d'ordre normatif et ne concernent en fait que la région cadre d'action. Les contestations dont les dimensions et limites régionales sont l'objet reflètent les inévitables tensions entre représentants des intérêts locaux, responsables techniques de la planification et pouvoir politique central.

Disons alors nettement que l'économiste ne prétend apporter aucun élément permettant de trancher ce genre de débat et qu'il ne lui revient pas, à ce titre, d'y participer. L'analyse qu'on lui demande doit lui permettre de repérer, s'ils existent, des sous-systèmes du système économique national. Cherchant à déceler l'aptitude de ces sous-systèmes à diffuser et amplifier les effets d'un investissement moteur d'origine externe (ou de tout autre stimulant externe du développement), il recherche ceux de ces espaces qui pourraient engendrer des effets induits d'une ampleur suffisante pour pouvoir, à terme plus ou moins long, se passer de stimulants externes majeurs et devenir moteurs de la croissance du système national dans son ensemble.

Cette analyse des structures et de leur fonctionnement se réfère nécessairement à un modèle régional théorique. L'interdépendance des éléments de ce modèle (agents, zones, milieux) pourra être mesurée par une quantification des flux; il se trouve de plus que cette interdépendance s'organise fréquemment autour d'un ou plusieurs pôles: on se réfère alors au modèle plus particulier de la région dite polarisée qui était, comme nous le verrons ci-dessous, le support théorique initial de l'analyse effectuée dans la région de Bouaké.

Aucun argument, théorique ou pratique, n'impose que les sous-systèmes économiques régionaux, s'il en existe et même s'ils sont de dimension apparemment satisfaisante pour l'action, constituent pour autant les régions d'action du planificateur.

A fortiori, si un ensemble national donné ne constitue qu'un seul système non décomposable en sous-systèmes, ou si ces sous-systèmes sont encore économiquement mal structurés, ce qui sera souvent le cas en pays sous-développé, a fortiori donc l'économiste ne dégage-t-il de son analyse aucune règle de découpage contraignante pour le planificateur. Ce que lui permet par contre cette analyse, c'est de mettre en garde le planificateur contre de faux espoirs: la décision d'ériger certaines portions de l'espace national en régions d'action ne permet pas pour autant de considérer ces espaces comme des sous-systèmes économiques viables pour lesquels on pourrait chercher à dégager des objectifs de développement propres et sur lesquels on pourrait fonder une stratégie de développement à base régionale.

III. L'organisation spatiale du développement dans une économie mal structurée.

Le rôle propre de l'économiste est alors de définir comment le planificateur peut, dans un espace national mal organisé, (à travers les cadres d'action, régionaux ou non, dont il disposera, et quel que soit le découpage retenu) favoriser précisément la formation de sous-systèmes économiquement structurés, en concentrant autour d'un nombre réduit de pôles des ensembles intégrés de projets relevant d'une stratégie commune et constituant, sur chacun des espaces de développement choisis, une opération unique. Ces espaces de développement n'auront d'autre consistance que celle qui leur sera donnée par la réalisation progressive de l'opération intégrée qui les concernera; le problème de leur délimitation a priori ne se pose donc pas: celle-ci se déduit de l'analyse des effets structurants de l'opération et se modifie en fonction du développement.

Il peut cependant être opportun dans tel ou tel cas particulier qui sera laissé à l'appréciation du pouvoir politique et du planificateur, de faire coïncider pour un temps une région d'action avec les limites de l'espace concerné par une opération: ce sont à nouveau des critères d'ordre normatif qui font ici surface et le débat ne sera pas tranché par l'économiste.

IV. Le choix du domaine d'étude et sa délimitation.

Ces mises au point étant faites quant aux concepts retenus et quant à la position de l'analyste par rapport à celle du planificateur, précisons que

le schéma théorique dont nous partions se référait explicitement au modèle de la région polarisée, et que le centre de la Côte d'Ivoire semblait constituer autour de Bouaké le meilleur terrain expérimental pour en tester la validité.

En effet, l'espace considéré était celui qui, en Côte d'Ivoire, semblait le mieux répondre aux critères d'organisation régionale habituellement retenus par la théorie économique:

1) La ville de Bouaké a une population de 115.000 habitants. Elle est la seule de sa dimension, dans un ensemble dominé par Abidjan (500.000 habitants) où l'on ne trouve ensuite que des villes de moins de 50.000 habitants.

2) Bouaké est l'unique ville industrielle de l'intérieur. Elle emploie 3.500 salariés dans le secteur secondaire de type moderne.

3) La capitale administrative du département du Centre est entourée d'une couronne dense de petites villes et de bourgs ruraux.

4) Cette couronne de petits centres se situe dans une des zones rurales les plus densément peuplées du territoire.

5) Le peuplement rural est relativement homogène: il est composé presque exclusivement de Baoulé, si l'on excepte les Tagouana de la sous-préfecture de Katiola.

6) L'agriculture locale est très diversifiée du fait de la situation de cette zone au contact de la forêt et de la savane (igname, banane, riz, manioc, maïs, arachide, ouré-ouré, cacao, café, coton, tabac).

7) La région occupe une position médiane dans la hiérarchie nationale des revenus (36.000 F. CFA par tête).

8) Des opérations de développement d'une certaine ampleur ont été lancées dans la zone au cours des dix dernières années (CFDT, SATMACI, CAITA, animation rurale, service civique). Il paraissait intéressant d'apprécier l'impact de ces opérations sur les structures de production.

9) Bouaké est situé à un carrefour d'axes importants (routes, voie ferrée, aéroport), dans une position centrale à l'intérieur du pays; la région elle-même est desservie par un réseau dense de routes secondaires et de pistes.

La "région de Bouaké" paraissait ainsi relativement privilégiée du point de vue des possibilités d'organisation spatiale. Notre travail

consistait alors à observer l'ensemble des flux qui animent cet espace, de façon à pouvoir définir ultérieurement, à partir de ce cas exemplaire, les conditions d'existence ou de développement d'une réelle organisation économique régionale en Côte d'Ivoire.

La présentation des résultats de l'analyse nécessitait cependant que l'espace étudié soit délimité. En effet, sous l'expression "région de Bouaké", divers travaux antérieurs à la présente étude prenaient en considération une portion de l'espace ivoirien dont la délimitation relevait de critères très divers: l'enquête régionale de 1962-1963 se référait explicitement à la notion de dominante ethnique et retenait comme champ d'observation le pays baoulé; ce périmètre ne concordait pas avec celui de l'ancien département du Centre qui était par ailleurs le cadre le plus commode de recueil de l'information d'origine administrative; enfin, les sociétés d'intervention (CFDT, SATMACI, CAITA), soucieuses de leurs propres finalités, proposaient à leur tour un découpage spécifique.

Retenant le degré d'organisation comme critère de choix, nous avons été amenés à rejeter ces délimitations comme inadéquates et à retenir un espace défini à partir des facteurs de polarisation ayant jusqu'à présent suscité un début de structuration. L'étude par les flux et les effets de développement des liaisons entre les différents éléments du système économique régional nous donnait en principe les éléments de cette définition. Il se trouve cependant, comme on le verra ci-dessous, que les facteurs de polarisation sont faibles et que seuls le commerce et les transports, qui ne sont malheureusement pas, au sein d'un modèle régional achevé, les facteurs essentiels, ont pu fournir l'appui nécessaire. C'est donc en raison des caractéristiques réelles de cette économie régionale que la notion d'aire d'influence commerciale de la ville de Bouaké, considérablement plus pauvre que l'idée de région polarisée, a seule pu être retenue; mais il faut bien noter que la prédominance des flux commerciaux dans cet essai de délimitation régionale découle des résultats de l'analyse et ne reflète pas, bien au contraire, un parti pris théorique initial.

CHAPITRE PREMIER

LA "REGION DE BOUAKE" : CONTENU ET FONCTIONNEMENT

Section I. - LES FLUX REGIONAUX.

L'observation a été conduite à la fois à partir de la ville de Bouaké, et à partir de la zone rurale et des petits centres entourant la ville. Une série exhaustive de critères a été établie concernant les biens de production, les biens et services de consommation intermédiaire ou finale, la circulation des capitaux et les mouvements de population. Nous avons testé ces différents critères:

1. Les flux de produits vivriers locaux

La ville de Bouaké consomme annuellement près d'un milliard de F. de ces produits, ce qui représente environ 1/10^e du total de la consommation finale de la ville. La carte ci-jointe présente l'origine de ces approvisionnements.

Deux gros fournisseurs apparaissent sur cette carte:

- a) l'ensemble des sous-préfectures situées à proximité immédiate de la ville;
- b) le Nord du pays, producteur de céréales dont la population urbaine est grande consommatrice.

Du point de vue des zones rurales entourant la ville, celles-ci vendent à Bouaké, par l'intermédiaire des nombreux marchés qui animent la région, près de 70% du total de leur vente à l'extérieur.

Ces approvisionnements sont assurés par une classe de commerçants urbains, essentiellement Dioula.

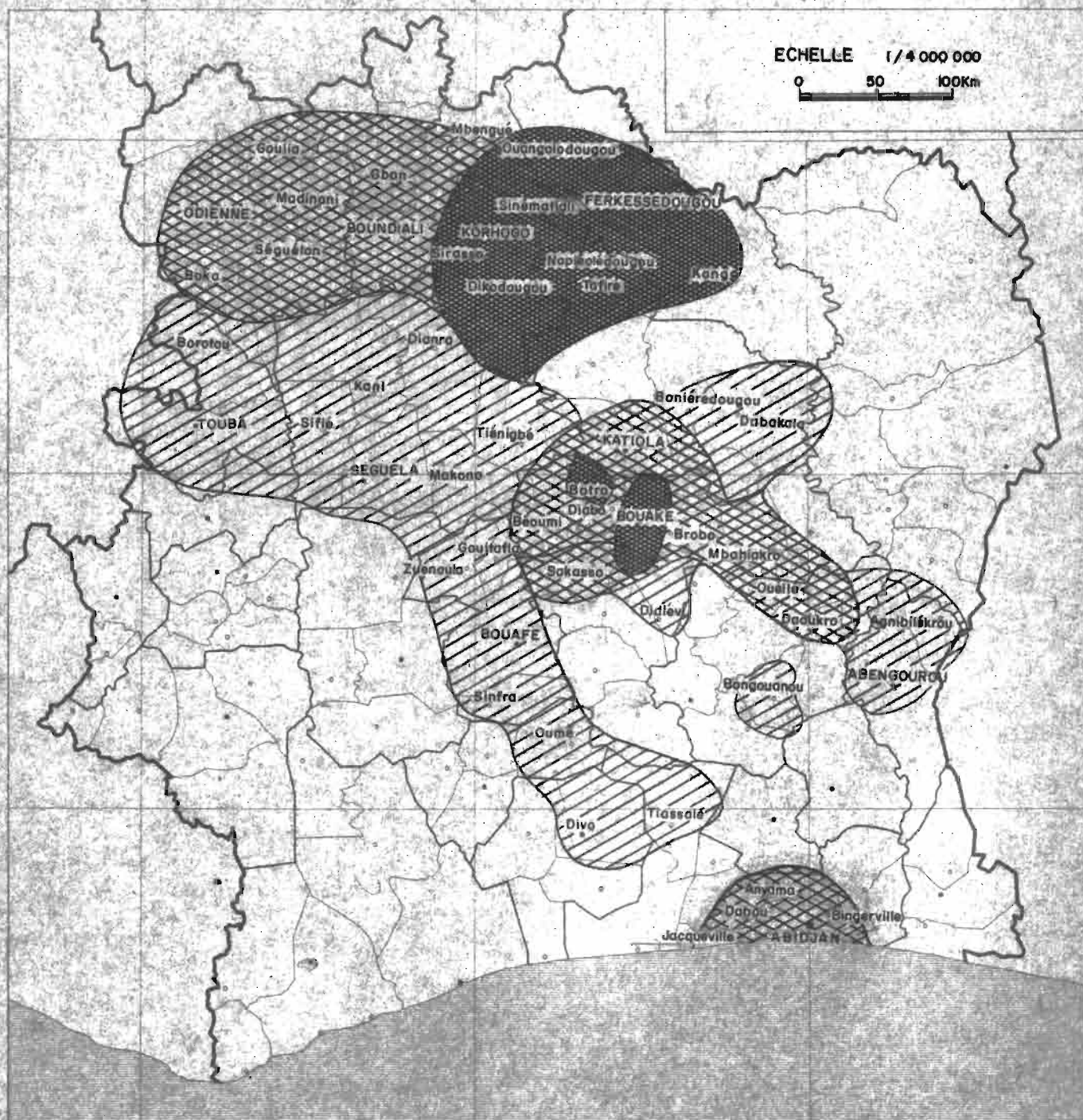
Notons enfin que le rôle de redistribution de Bouaké vers le reste du pays, et en particulier Abidjan, est très faible, les relations directes étant beaucoup plus profitables aux producteurs et aux intermédiaires.


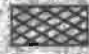

2. La distribution des produits manufacturés.

Il s'agit essentiellement ici des biens importés de consommation finale. En effet:

- a) la majorité des biens d'équipement ou des biens manufacturés de consommation intermédiaire sont fournis directement par Abidjan à Bouaké, et ne font pas l'objet d'une redistribution régionale;
- b) les quelques unités de production de biens de consommation finale installées à Bouaké, ont un marché qui déborde largement le cadre local: leur production est destinée à l'ensemble de la consommation nationale, sinon aux marchés extérieurs;
- c) pour les biens importés de consommation finale, la ville de Bouaké a un rôle important de redistribution: le commerce de gros redistribue

APPROVISIONNEMENTS DE BOUAKE EN PRODUITS DE L'AGRICULTURE LOCALE



-  Zone dont la fourniture est très supérieure à la moyenne
-  Proche de la moyenne
-  Inférieure à la moyenne

Moyenne \approx 30 millions de francs par an, par Sous-Préfecture
(aux prix de demi-gros à Bouaké)

annuellement 600 millions de francs de marchandises; d'autre part, les particuliers et colporteurs de la région viennent s'approvisionner directement à Bouaké, en demi-gros ou au détail, pour 4,7 milliards de francs des mêmes marchandises. La carte jointe précise l'aire d'influence de ce dernier commerce.

Ajoutons quelques remarques:

- L'aire sur laquelle porte la redistribution est très étendue. Elle dépasse largement le cadre de la zone proche et porte la marque d'une forte polarisation vers le nord ivoirien.

- L'aire d'influence d'Abidjan pénètre profondément à l'intérieur de celle de Bouaké, Le mouvement semble d'ailleurs devoir se confirmer dans l'avenir, avec le détachement prévisible des régions de Dabakala, Séguéla et Mankono, de l'aire d'influence de Bouaké.

- L'essentiel des achats à Bouaké est effectué par les colporteurs (presque tous résident à Bouaké) et les particuliers. Ceci provient d'une part, du sous-équipement commercial de certaines zones rurales, et d'autre part du pouvoir d'attraction exercé par la capitale du Centre, ce pouvoir n'étant pas lié à la seule distribution des marchandises. Remarquons enfin que c'est la ville de Bouaké qui est la grande bénéficiaire de ces relations commerciales.

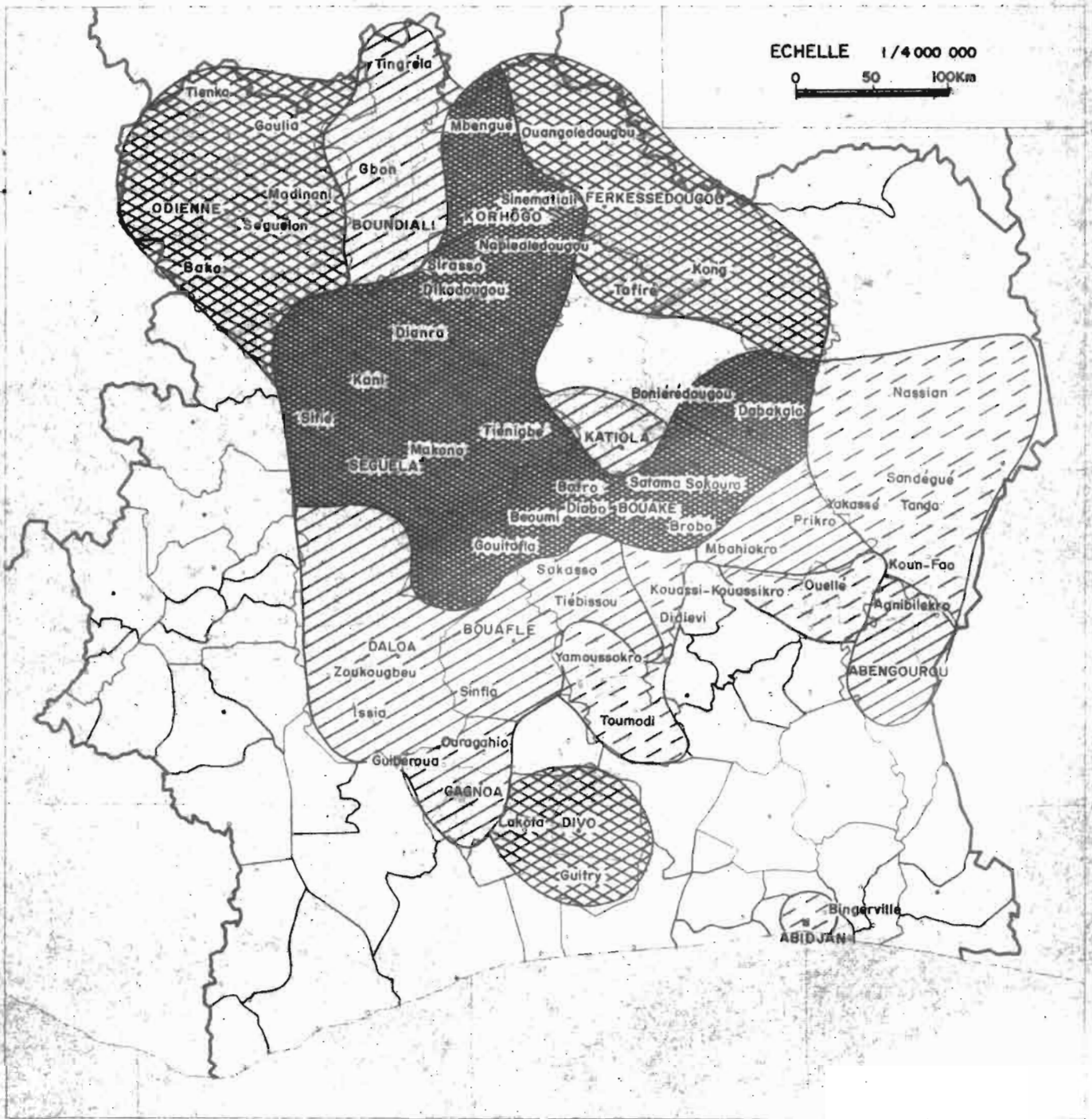
Du point de vue des petits centres proches de la ville, même si, comme nous venons de le voir, ils occupent une bonne place parmi l'ensemble des clients du commerce urbain, l'observation montre qu'ils effectuent 72% de leurs achats de produits importés à Bouaké, le reste étant fourni directement par Abidjan.

3. Les flux de produits artisanaux

La circulation de ces produits est quasi inexistante. En effet, la totalité de la production rurale est autoconsommée. Les petits centres importent peu de ces produits, dont ils font d'ailleurs une consommation réduite. Enfin, en ville, la production qui est importante, est entièrement destinée à la population urbaine.

Une des raisons essentielles de cette absence de flux est que les activités artisanales en ville et dans les petits centres ne sont pas d'abord tournées vers la production, mais constituent fréquemment une activité de subsistance.

RELATIONS EN BIENS EN VALEUR ABSOLUE DES DIFFERENTES ZONES IVOIRIENNES AVEC BOUAKE (achats des particuliers et des colporteurs)



Dans l'ordre décroissant d'intensité des relations



4. L'aire d'attraction des services

Les équipements publics et privés dont dispose une ville de plus de 100.000 habitants sont évidemment sans commune mesure avec ceux que l'on peut trouver dans des centres où la population est dix fois moindre. Bouaké a de plus tendance à exercer un certain monopole sur la plupart de ces activités de service. Ainsi pour les transports, seules les sous-préfectures de Béoumi, Sakasso et Katiola sont parvenues à entamer, faiblement, le privilège de la ville.

Il est difficile de séparer ce motif de fréquentation des services des autres motifs de venue à Bouaké. Ainsi présenterons-nous plus globalement une carte des échanges, en personnes, de Bouaké avec le reste du territoire ivoirien.

La polarisation est ici plutôt tournée vers le Sud du pays. L'aire d'attraction est encore très étendue. Disons enfin pour fixer les idées que ces mouvements de personnes représentent un flux de près de 6.000 entrées quotidiennes en ville.

5. Les flux de produits de l'agriculture industrielle.

a) A Bouaké sont installées plusieurs entreprises de transformation de produits agricoles: coton, riz et tabac. Sur une consommation intermédiaire totale de 5,8 milliards de francs (pour l'ensemble des entreprises de Bouaké), ces produits locaux représentent 0,9 milliards⁽¹⁾. Les zones productrices recouvrent pratiquement toute la zone de savane. La fourniture des sous-préfectures proches de Bouaké peut être estimée à 300 millions de francs.

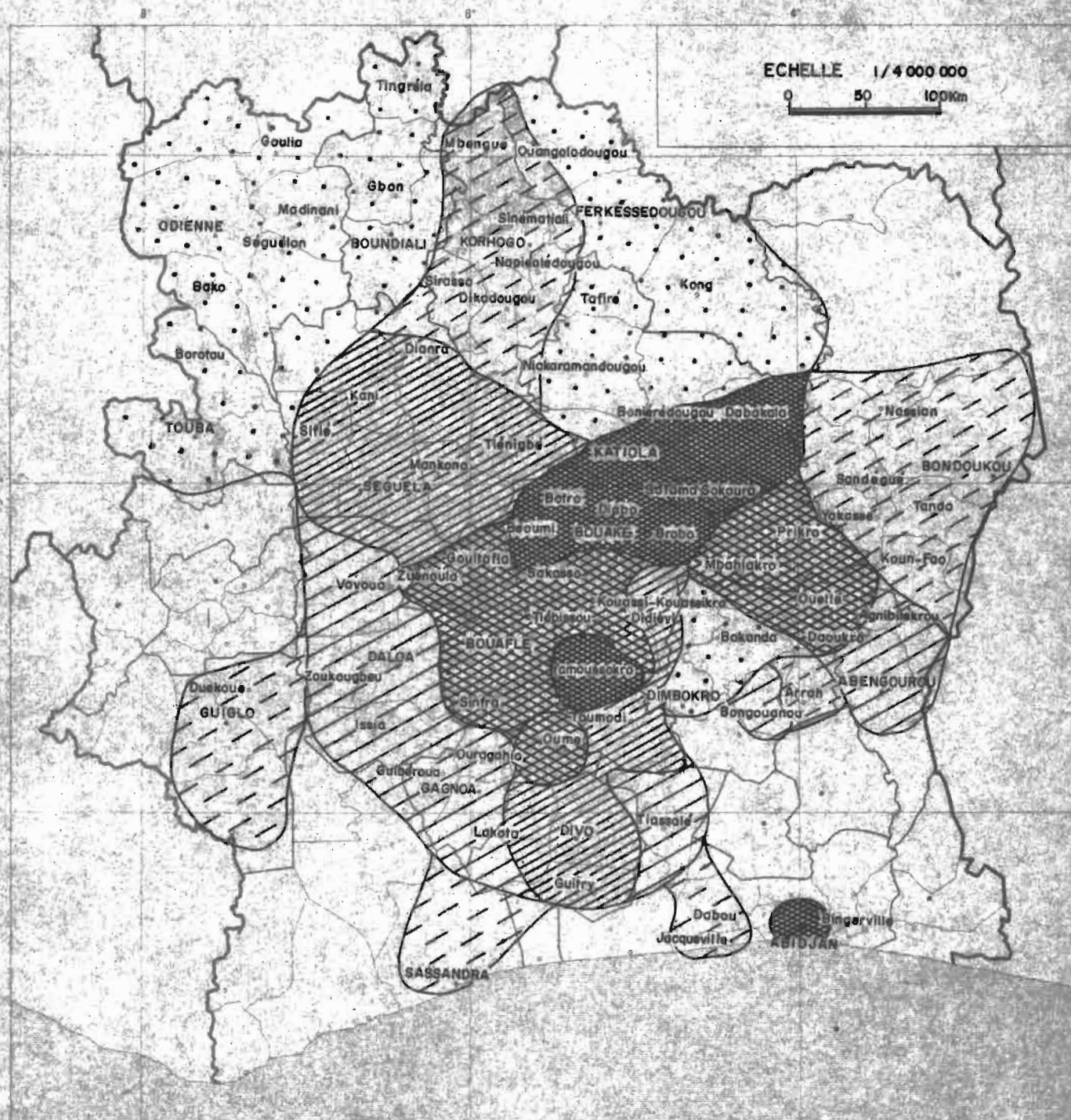
Cette relation de production encore embryonnaire est le début d'une réelle intégration économique entre la ville et le milieu rural.

b) La commercialisation des produits de la traite (cacao, palmistes et surtout café) donne lieu elle aussi à des flux d'un certain volume entre Bouaké et son arrière-pays. Mais là encore, les circuits ont été détournés par Abidjan, et l'aire de collecte sur laquelle la ville étend son influence a dû s'élargir considérablement. Ici encore il est difficile de parler de polarisation:

Total des ventes des zones rurales proches de
Bouaké (en millions CFA) 958

(1) cf. Bibliographie: Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké. P. Castella et D. Baillon.

**ECHANGES DE BOUAKE EN PERSONNES AVEC LES DIFFERENTES ZONES DE COTE D'IVOIRE
POUR LES VOYAGEURS PAR ROUTE EN VALEUR RELATIVE
(échanges rapportés à la population des zones considérées)**



Dans l'ordre décroissant d'intensité des relations

- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | 1 |  | 4 |
|  | 2 |  | 5 |
|  | 3 |  | 6 |

dont ventes aux petits centres:	858
Total achats de Bouaké:	526
dont achats aux petits centres:.....	135

6. Les relations inter-industrielles régionales

Elles sont pratiquement inexistantes, que ce soit au niveau des relations entre grosses entreprises, ou du point de vue d'éventuelles activités de sous-traitance confiées par de grosses entreprises à de petits entrepreneurs locaux. Les possibilités d'induction par création de nouvelles unités en amont ou en aval du système actuel de production se trouvent ainsi extrêmement réduites.

7. Les flux de capitaux

Nous voulons ici parler des mouvements financiers tournés vers l'investissement et des transferts monétaires.

Pour le premier point, en dépit de disponibilités importantes, autant dans les villages qu'en ville, les mouvements restent très limités. On note simplement quelques mouvements liés à la spéculation immobilière. Mais l'essentiel des capitaux destinés à l'investissement est d'origine extérieure.

Les transferts, au contraire, représentent des flux très importants dont il importe de préciser l'origine.

Dans le milieu rural, l'ampleur des migrations saisonnières ou durables vers les plantations riches et les villes du Sud est à l'origine de mouvements monétaires très importants au bénéfice de la région: ces rentrées forment 30% des revenus de la zone rurale entourant Bouaké.

En ville des mouvements en sens très divers, liés pour la plupart à la faible fixation de la population urbaine, fournissent un solde net en faveur de Bouaké qui représente 10% du total des revenus de la ville. L'orientation géographique de ces transferts est très variée, et ne manifeste pas, en tout cas, une polarisation très particulière par la région.

8. Les mouvements de population

a) En milieu rural

Les mouvements saisonniers portent sur une population de 10.000 à 15.000 individus. Ils sont surtout dirigés vers les plantations du Sud, de l'Est et du Centre Ouest.

Les migrations durables dont on peut estimer qu'elles ont déjà affecté une population d'environ 50.000 personnes (15% des résidents) sont tournées essentiellement vers le milieu urbain, en particulier, Abidjan. Du point de vue de la région, 1 à 5% de ces migrants sont arrêtés par les petits centres, 15% le sont par Bouaké.

Ces migrations ponctionnent gravement les forces de travail de la zone. Si elles sont un élément essentiel de la formation des revenus ruraux, elles entraînent une forte dépendance à l'égard de l'extérieur, et principalement du Sud. Enfin le milieu urbain régional ne retient que faiblement les migrants.

Il faut en dernier lieu mentionner le faible poids de la main-d'œuvre résidant dans la périphérie de Bouaké et venant travailler en ville: moins de 300 personnes sont, en effet, concernées par ce mouvement.

b) En milieu urbain

Ce milieu est lui aussi marqué de mouvements migratoires importants. A Bouaké comme dans les centres semi-urbains, la moitié de la population est constituée de migrants, dont un nombre réduit provient du pays baoulé, tandis que le plus important contingent est issu du Nord du pays, ou des pays du Sahel (Mali, Haute Volta, Niger). La migration est rarement définitive.

L'ensemble de ces mouvements migratoires donne ainsi l'image d'une population très mouvante, que la région ne parvient pas à fixer. De plus, on retrouve ici le phénomène général de glissement du pays vers le Sud, qui est une cause essentielle - autant qu'une conséquence - de la difficulté à voir se développer en Côte d'Ivoire une vie économique régionale propre.

Section II - DELIMITATION DE LA REGION

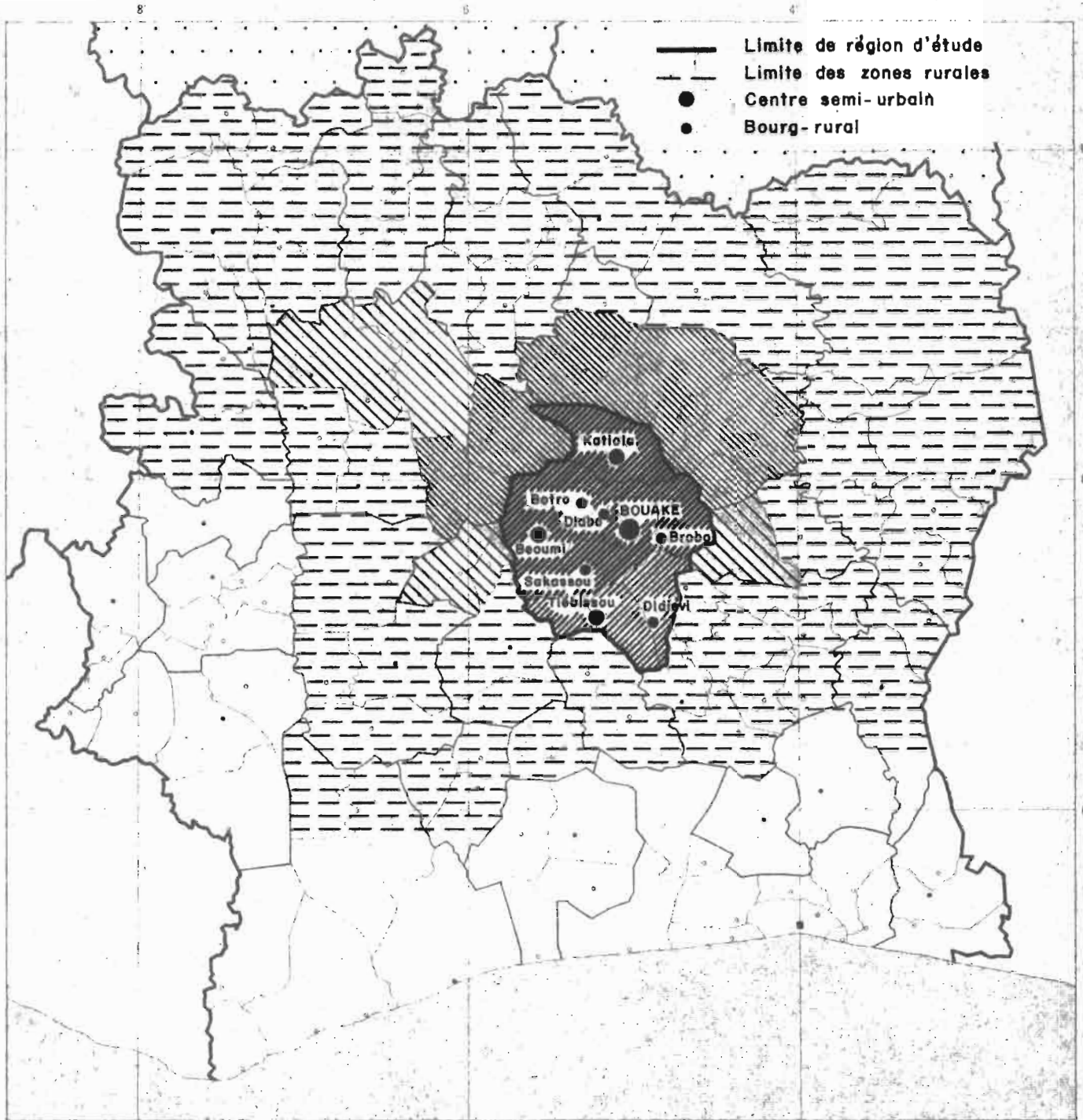
Que conclure de l'analyse de ces différents flux?

1. Il existe autour de la ville de Bouaké une activité économique importante et relativement diversifiée.
2. Selon les critères retenus, les ensembles sur lesquels s'exerce la polarisation de la ville prennent des contours très variables. Si l'on prenait l'intersection de ces différents ensembles, on obtiendrait une aire de polarisation de taille pratiquement nulle.
3. Ces différents ensembles sont très étendus. La polarisation s'exerce de façon lâche: elle n'a jamais une grande intensité, même au voisinage immédiat de la ville. Cette intensité diminue de façon continue quand on s'éloigne de Bouaké et ne dessine pas un ensemble très structuré.
4. Une raison primordiale de cette absence de liaisons fortes vient de la triple dépendance à laquelle est soumise la région:
 - les interdépendances régionales
 - la vieille dépendance à l'égard du Nord
 - la domination de plus en plus forte exercée par le Sud.
5. Le volume des flux sur lesquels portent les liaisons est toujours peu élevé. Par ailleurs les rapports les plus consistants sont fondés sur des activités de commerce et de services. Les effets de progrès susceptibles d'apparaître à partir de ce type d'activités sont minces. Ils sont d'ailleurs presque exclusivement détournés au bénéfice de la ville.

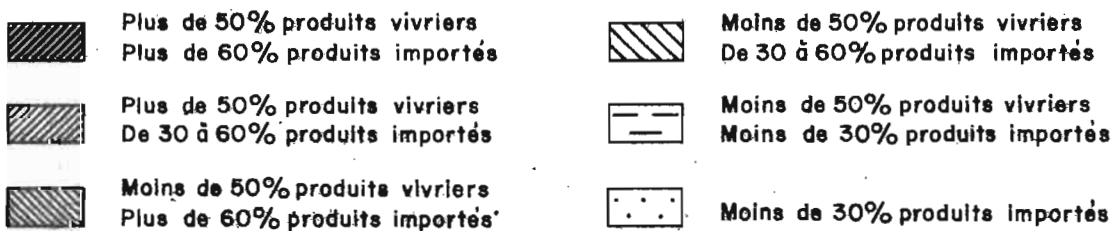
L'espace centré sur Bouaké n'apparaît donc pas comme un ensemble d'éléments étroitement interdépendants et reliés préférentiellement à un pôle qui lui soit interne; de ce point de vue de la polarisation, la définition d'une région de Bouaké devient ainsi sans objet⁽¹⁾.

(1) - La présentation des résultats rendait cependant nécessaire la détermination précise de la portion d'espace prise en compte. Deux critères permettent une délimitation assez nette: l'aire d'approvisionnement des produits vivriers et celle de la redistribution des produits manufacturés. Si nous retenons comme délimitation possible l'ensemble des zones à partir desquelles les flux réciproques avec Bouaké représentent au moins la moitié des flux d'entrée et de sortie enregistrés au niveau de chacune d'elles, l'espace retenu est constitué par/sous-préfectures de Béoumi, Bodokro, Botro, Diabo, Katiola, Brobo, Didiévi, Tiébissou et Sakassou, (Cf. carte jointe et annexe 1).

**AIRE DE COMMERCATION DES PRODUITS IMPORTES ET DES PRODUITS VIVRIERS
ENTRE LES ZONES RURALES ET BOUAKE**



VENTES OU ACHATS A BOUAKE



Section III - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTS MILIEUX.

L'analyse précédente a mis en évidence l'existence d'un certain nombre de flux régionaux et extrarégionaux à caractère essentiellement commercial. Leur impact sur l'organisation et l'intégration de l'espace est cependant extrêmement limité. On observe, en effet, que les différents milieux sont relativement cloisonnés.

1. Le cloisonnement entre les différents milieux.

- Bouaké entretient pour son approvisionnement des rapports privilégiés avec l'extérieur, court-circuitant ainsi son hinterland.

- Les petits centres ont tendance à s'approvisionner directement à Abidjan et, de ce fait, à se déconnecter de Bouaké, dont la fonction de distribution s'amenuise sauf pour les centres qui sont situés à moins de vingt kilomètres.

- Les petits centres n'ont pas de relations entre eux. Ils n'ont pas de fonction propre dans l'armature urbaine. Ils contrôlent inégalement l'espace rural qui les environne.

- Les zones rurales, de par leur faible spécialisation, échangent entre elles très peu de produits, mis à part l'igname durant les périodes de semences et de soudure. Les contacts s'établissent en particulier à l'occasion des marchés, qui n'ont pas cependant un rôle prépondérant dans la commercialisation⁽¹⁾.

2. Chaque milieu est lui-même cloisonné.

Plusieurs observations permettent de le montrer:

- 50% de la population de Bouaké est étrangère à sa région. Il en est de même dans les petits centres.

- Une forte proportion des résidents des centres sont des agriculteurs.

(1) - cf. bibliographie: les marchés du pays baoulé de la zone dense.
J. MICHOTTE.

- Les zones rurales rattachées à ces centres sont composées de sous-groupes ethniques nettement individualisés qui ont souvent des comportements différents vis-à-vis des interdictions afférentes aux cultures et au travail. Par ailleurs, la laxité qui caractérise leur fonctionnement rend très ténus les rapports de solidarité indispensables au renforcement de l'organisation régionale.

- Dans les milieux urbain et semi-urbain se juxtaposent deux sphères d'activité: l'une de type moderne, l'autre de type artisanal, entre lesquelles les liaisons sont faibles et qui correspondent à deux modes de consommation différents.

3. Les effets d'entraînement entre les différents milieux.

Ce cloisonnement est une des causes principales de la faiblesse des effets d'induction réciproque entre les divers milieux, et demeure un obstacle important à la constitution d'une vie économique régionale.

a) La ville de Bouaké.

Elle se caractérise par la faiblesse des investissements d'origine extérieure et de l'industrialisation depuis dix ans. L'installation du complexe textile de Goufreville et de la manufacture de tabac, dont le rayonnement dépasse le cadre national, est antérieure, à cette période.

- L'activité économique rurale n'a au cours de la dernière décennie, suscité que la création de deux entreprises induites travaillant à partir de la production agricole locale: CFDT et SATMACI.

- La faiblesse des investissements productifs n'a pas provoqué la mise en place d'activités qui pourraient leur être associées en amont ou en aval.

- La majeure partie des biens finaux consommés par la population urbaine provient de l'extérieur, ^{le} marché étant trop étroit pour permettre l'installation d'unités rentables à l'échelle régionale. L'espace polarisé par Bouaké tel qu'il a pu être défini compte moins de 500.000 habitants dont le revenu moyen est de 36.000 francs CFA. En outre, des disparités importantes apparaissent entre le revenu urbain (110.000 F. CFA) et celui de la zone rurale (8.400 F. CFA).

b) Le milieu semi-urbain.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé il n'entretient que très peu de relations avec la zone rurale. On note ici également l'absence d'activités de transformation liées à la production agricole. Par ailleurs, les petits centres sont fortement concurrencés dans deux domaines⁽¹⁾:

- celui de la commercialisation des produits vivriers, étant donné que la plupart des achats se font directement auprès des producteurs;

- celui de la distribution des biens de consommation, à cause d'une part de la proximité de Bouaké dont les commerçants parcourent régulièrement les zones rurales, d'autre part, des transferts en nature effectués par les ressortissants de la zone résidant à l'extérieur, et des achats réalisés par les migrants saisonniers.

c) Le milieu rural se caractérise par une très grande instabilité de ses membres en raison des fluctuations des rendements résultant des conditions climatiques particulières de la zone de contact de la forêt et de la savane.

A ce titre plusieurs points doivent être soulignés:

- Une grande partie des actifs de la zone rurale part chaque année en migration saisonnière louer sa force de travail dans les plantations de café et de cacao de la Basse-Côte.

- De nombreux résidents n'exercent qu'une partie de leurs activités dans la zone rurale car ils possèdent des plantations de café ou de cacao à l'extérieur.

- Les migrations durables ont été déjà importantes et se poursuivent sous l'impulsion de facteurs nouveaux tels que la scolarisation et l'attraction d'Abidjan.

Tous ces phénomènes migratoires⁽²⁾ agissent profondément sur le comportement et les motivations des paysans et conditionnent l'économie locale par le jeu de transferts qui en résulte.

(1) - cf. bibliographie: Etude de quelques centres semi-urbains, J. Chevassu.

(2) - cf. bibliographie: Mouvements migratoires et développement économique dans la zone dense à l'Ouest de Bouaké, J. Michotte.

*

* *

En conclusion, on peut dire que dans l'espace centré sur la ville de Bouaké, les formes d'organisation régionale sont plus apparentes que réelles.

- L'intensité des mouvements migratoires temporaires et durables montre que la région est incapable de retenir dans ses limites la population qui en est originaire.

- L'étroitesse du marché et le cloisonnement des différents milieux constituent de sérieux obstacles à l'amplification et à la diffusion des effets d'éventuels investissements moteurs.

- Le faible niveau de revenu de la zone rurale et le peu de dynamisme de la ville de Bouaké accentuent la dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

La conjonction de ces éléments rend improbable la formation d'un processus cumulatif de croissance à cette échelle.

CHAPITRE DEUXIEME

LA MISE EN EVIDENCE DES BLOCAGES

A L'INTERIEUR DE L'ESPACE ETUDIE

Un des aspects de notre démarche était l'analyse de la "vie économique régionale" en termes de flux et d'effets de développement. De fait, des opérations ont été lancées dans la "région", des investissements publics et privés ont été réalisés ou vont l'être, des revenus nouveaux

sont distribués, des consommations nouvelles font leur apparition ou se développent. Comment réagit la région à ces différentes stimulations?

Section I - LES BLOCAGES AU NIVEAU "REGIONAL".

Le chapitre précédent a mis en évidence la faiblesse des relations qui unissaient les différents milieux économiques régionaux. Seuls existent des flux commerciaux qui restent relativement neutres du point de vue économique: ils créent, en effet, une valeur ajoutée faible, gonflée artificiellement par la multiplication des intermédiaires de la distribution. Cette valeur ajoutée est en outre confisquée en majeure partie par les habitants de la ville.

Les flux et effets qui naîtraient de rapports nouveaux de production, ou d'une circulation réelle du capital, seraient d'une autre nature et provoqueraient des transformations plus profondes. En fait actuellement tous ces flux, dans la mesure où il existent, sont alimentés par l'extérieur. Qu'un besoin nouveau se fasse sentir sur les marchés du travail, des biens d'équipement, des consommations intermédiaires ou finales, du capital, la "région" est contrainte de s'adresser à l'extérieur. Les tensions ne sont pas créatrices, elles développent au contraire les fuites.

Prenons l'exemple réel d'un investissement administratif de 100 millions de F dans un centre où la propension à consommer est de 0,8. En bonne théorie, cet investissement devrait créer un revenu supplémentaire de $\frac{100}{1-0,8} = 500$ millions de F. CFA au profit du centre. Or les dépenses de matériel (74 millions) sont effectuées pour 40% dans la région. Les dépenses de main d'œuvre (26 millions) reviennent pour 60% à la région. La propension à consommer des biens de production régionale est de $\frac{4}{10} \times 0,8$. La distribution régionale effective de revenus, à partir des 100 M. d'investissement est ainsi de $(\frac{40}{100} \times 74) + (\frac{60}{100} \times 26)$

$$\frac{(\frac{40}{100} \times 74) + (\frac{60}{100} \times 26)}{1 - \frac{4}{10} \times 0,8} = 68 \text{ M, soit 7 fois moins}$$

que les 500 millions escomptés.

Ce problème des fuites est le problème majeur qui, au niveau régional, limite la constitution de réels flux de développement. En l'état

actuel des relations, toute opération se trouve très rapidement amortie dans ses effets spatiaux, les possibilités de croissance restent ponctuelles.

Or ce sont précisément ces chaînes d'effets qui pourraient contribuer efficacement à modifier les structures de la production et de la consommation. Les efforts qu'il faut déployer en l'absence de ces chaînes, au strict niveau régional, doivent ainsi être multipliés pour parvenir à des transformations appréciables.

Section II - LES BLOCAGES A L'INTERIEUR DES DIFFERENTS MILIEUX.

Outre cette source fondamentale de blocage au niveau de l'ensemble des milieux, les zones rurales, les petits centres, la grande ville restent handicapés par certaines conditions de fonctionnement propres à chacun d'eux. Nous essaierons de dresser une liste de celles qui nous semblent à la fois les plus caractéristiques et les plus contraignantes pour toute tentative de développement.

1. Le milieu rural

Nous rappelons ici des faits bien connus⁽¹⁾. Il nous semble cependant important de faire ce rappel dans un travail où les préoccupations d'ordre économique risquent de masquer l'ampleur réelle des problèmes:

- Les moyens de production restent archaïques, l'utilisation du capital est quasiment nulle.

- La rémunération du facteur travail est très faible, que l'on considère la rémunération monétaire ou globale, par groupe de production, par actif ou par journée de travail.

(1) cf. bibliographie: Etude comparative de cinq strates d'exploitation de la zone rurale de Brobo. Evolution 1961-67 G. Ancey.

Groupes de production et niveaux de revenus dans la zone dense à l'Ouest de Bouaké. - J. Michotte.

- La productivité de la terre reste insuffisante, du fait des méthodes de production employées: utilisation de semences non sélectionnées, faible emploi de pesticides et d'engrais, pratique de cultures itinérantes sur brûlis, méthodes de semis, etc...

- Les surfaces cultivées par unité de production sont faibles.

- Les cultures sont peu diversifiées.

- Les productions sont peu commercialisées, conséquence autant que cause de la faiblesse des circuits commerciaux.

- L'organisation sociale est peu favorable au développement (autorité des anciens, interdictions frappant certaines cultures ou certains jours de travail ou encore certaines terres...).

- Le statut coutumier des terres cultivées est incompatible avec la mise en place d'exploitations de type moderne qui nécessitent la disponibilité de surfaces étendues en vue de la mécanisation.

.. Les opérations sectorielles de développement, à base essentiellement cotonnière, n'ont qu'un impact limité sur la transformation des structures de production: les cultures nouvelles se font en marge de l'exploitation traditionnelle. Le nombre de participants peut, en outre, varier considérablement d'une année à l'autre. Autour d'un noyau plus ou moins permanent, il existe une masse d'adhésifs occasionnels dont l'effectif dépend du rendement escompté du café et de la commercialisation des autres produits.

.. Les secteurs pilotes, au terme de dix années d'expérimentation, n'ont réussi à assurer aux paysans qu'un revenu qui ne dépasse pas celui d'un manœuvre en ville, soit 250 francs CFA par journée de travail, ce qui est peu au regard de l'effort exigé⁽¹⁾.

- Le développement de la scolarisation. L'attraction exercée par les villes et en particulier Abidjan, sont à l'origine d'amples mouvements migratoires. Environ 18% de la population née dans la zone a émigré de façon

(1) - cf. bibliographie: Bilan de l'opération secteurs-pilotes en Moyenne Côte d'Ivoire (1959-1960).
Ph. Bonnefond.

durable; les migrations saisonnières, par ailleurs, ponctionnent chaque année plus de 15% des actifs.

- Conséquence des mouvements migratoires et de la faiblesse des revenus de la zone, les transferts venant de l'extérieur contribuent pour une part importante - entre 25 et 50% - à former le revenu total de la zone et créent une grave dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Il se dégage, en conclusion, que le développement de ce type d'économie dépasse largement la simple définition de programmes d'action strictement économiques. Il serait illusoire de définir des objectifs en seuls termes d'amélioration de la productivité ou d'accroissement des revenus.

2. Le milieu semi-urbain.

Ce milieu est presque totalement induit par les deux autres: c'est la zone rurale, par la demande de biens et services de type urbain qu'elle présente, qui sous-tend l'existence économique du centre; la grande ville, de son côté, par les transferts d'activité qu'elle entraîne au profit des centres moins importants, permet la constitution d'une offre. Ceci montre que les blocages rencontrés au niveau de ces centres s'expliqueront d'abord en termes d'insuffisance et d'inadéquation de la demande et de l'offre.

a) Les limites de la demande.

Les revenus monétaires de la zone rurale sont faibles. Les biens consommés par les paysans sont fournis pour une part importante par le milieu rural lui-même. La demande de services (commerces, transports, administrations, etc...) reste elle-même limitée, dans un monde pratiquement clos, qui n'entretient que des rapports ténus avec le reste de l'économie. Aussi le centre semi-urbain a-t-il de la peine à asseoir son activité.

Il n'offre lui-même que peu de débouchés. Sa population active est généralement constituée pour 10 à 15%, par des agents de l'administration. Leur revenu est élevé puisqu'il représente entre 25% et 40% de l'ensemble des revenus du centre. Mais les besoins de consommation de ces fonctionnaires n'étant pas pleinement satisfaits par les biens et services disponibles dans le centre, ils ont recours le plus souvent à la grande ville ou la capitale, ce qui diminue le poids de leurs dépenses dans les centres.

Une constatation plus grave est que ces centres se sont multipliés au cours des dernières années du fait de la promotion de la plupart d'entre eux au rang de chef-lieu de sous-préfecture. La demande s'est de ce fait dispersée; les aires d'influence des différents centres tendant à se chevaucher, les possibilités de concentration de l'offre (en particulier pour ce qui concerne les investissements) se sont ainsi amenuisées. Un choix nouveau et plus difficile à effectuer s'impose donc dans la définition des centres à promouvoir.

La demande enfin est étroitement liée aux phénomènes saisonniers de la traite. Les motivations économiques dans le centre présentent un caractère fortement spéculatif, peu propice au progrès. Ce phénomène est d'autant plus accusé que la plupart des activités économiques du centre sont contrôlées par des personnes étrangères à la zone dont les intérêts ne coïncident pas nécessairement avec les intérêts locaux.

b) Les conséquences sur la constitution de l'offre.

Tout ceci explique le bas niveau de l'activité économique dans ces centres. On se trouve ainsi devant un milieu dont les caractères urbains sont peu affirmés. Les agriculteurs peuvent y représenter 30% du total de la population active. Les modes de vie sont peu différenciés par rapport à ceux des ruraux. Les possibilités de spécialisation sont réduites, ce qui supprime les chances de voir se développer des liaisons entre ces centres.

Les perspectives de développement sont, de ce fait, obligatoirement limitées. Il n'est pas intéressant pour un entrepreneur privé d'investir dans ces petites villes quand il sait que les dépenses engagées ne seront réellement rentables que 4 mois sur 12. De même les jeunes ayant reçu une formation technique et plus généralement tous les jeunes scolarisés répugnent à rester dans un milieu où les chances de promotion, ou même plus simplement les possibilités de loisir, sont faibles. On a alors peu d'espoir de voir la production s'améliorer dans ces centres.

Par ailleurs, les limites auxquelles se heurte la demande sont aggravées par la domination qu'exercent sur ces centres non seulement la grande ville, mais aussi la capitale nationale. La disproportion entre la taille de Bouaké (115.000 habitants) et celle des petits centres (population

comprise entre 1.500 et 12.500 habitants) laisse à ces derniers peu de chances de sortir de l'état de dépendance dans lequel ils se trouvent, d'autant plus qu'ils se situent à des distances relativement faibles (30 à 70 kms) de Bouaké. Les relations directes sont nombreuses entre la grande ville d'une part, et les habitants de ces centres et de leur zone rurale d'autre part: Bouaké confisque ainsi une bonne part de la faible demande existante.

Dans un pays, enfin, où la centralisation politique, administrative, et économique est très forte, la capitale nationale vient encore diminuer les possibilités de croissance des centres. Mais c'est surtout sur la ville de Bouaké qu'Abidjan fait sentir son pouvoir de domination.

3. Le milieu urbain

a) L'histoire économique de la ville est étroitement liée à celle de son développement administratif. Depuis sa création au début du siècle par les colonisateurs, Bouaké n'a cessé d'étendre son rôle de capitale administrative de l'intérieur. Aujourd'hui encore l'administration emploie à Bouaké 17% du total des actifs et distribue 30% des revenus.

Parallèlement à ce rôle, la ville, grâce aux migrations nombreuses des commerçants venus du Nord, s'assurait le contrôle commercial des vastes zones du centre et du nord du pays. La zone d'influence de la ville s'étendait largement au-delà des frontières strictement nationales (vers le Mali et la Haute Volta, en particulier). La construction de la voie ferrée Abidjan - Ouagadougou via Bouaké contribua à asseoir cette situation privilégiée.

b) Aujourd'hui cependant, la ville est en train de perdre cet avantage. Abidjan a poussé plus vite et a su tirer partie de la rente de situation que constituait sa position de capitale nationale, centre aussi bien de la production que des importations et exportations du pays. Les relations directes de l'ensemble du pays avec la capitale se sont développées, si bien qu'aujourd'hui l'aire d'influence commerciale de la ville de Bouaké s'est singulièrement atrophiée (elle est en gros assimilable à un cercle de 70 kms de rayon); de plus, à l'intérieur même de cette aire, Abidjan a déjà détourné à son profit plus de 30% du trafic. Cet affaiblissement a été accentué par l'institution d'une tarification du transport des produits de la traite défavorable à Bouaké.

Mais ces transformations ne peuvent être imputées aux seules circonstances. Une ville de plus de 100.000 habitants ne peut en effet faire reposer toute sa vie économique sur un secteur administratif et commercial même important. Si les activités de services (transports, réparations, etc) se sont bien développées au point même de former un quasi-monopole urbain au détriment des centres de moindre importance, le secteur de la production est resté embryonnaire. Seul un complexe textile s'est implanté et a considérablement étendu son activité: il fournit à lui seul le tiers de la valeur ajoutée du secteur secondaire urbain.

c) Cette situation de fait ne semble pas devoir beaucoup s'améliorer dans les prochaines années. La ville a ainsi atteint une limite irrédicible à son propre développement. Elle peut sans doute continuer à vivre en ne fournissant des emplois qu'à 27% de sa population (dont près des deux tiers dans le secteur traditionnel), en acceptant de n'être qu'une ville de passage (la durée moyenne du séjour d'un migrant à Bouaké est de huit ans) pour des migrants dont l'origine sera de plus en plus variée, en n'entretenant que des rapports de plus en plus lointains avec sa région, que ce soit du point de vue de la main d'œuvre, de la circulation du capital ou des rapports de production. La ville s'appauvrira inéluctablement et dépendra de plus en plus de la capitale pour sa survie.

d) Le handicap déterminant au niveau urbain réside dans l'inaptitude de ce milieu à fixer des investissements quelle qu'en soit l'origine, publique ou privée, locale ou extérieure. Tous les facteurs qui expliquent la situation présente sont étroitement liés à ce blocage. Sans doute peut-on remonter plus loin et attribuer à la faible extension du marché local l'incapacité du milieu à créer ses propres moyens de production. Mais c'est là déplacer le problème puisque, en Côte d'Ivoire, tout marché ne peut avoir qu'une dimension nationale ou internationale. L'avenir économique des villes ivoiriennes importantes dépend ainsi de décisions qui ne peuvent être prises qu'au niveau national. Ces décisions ne vont pas d'elles-mêmes au strict plan économique, car elles impliquent des sacrifices, à court et à moyen terme, sur la valeur du taux de croissance nationale.

*

*

*

CHAPITRE TROISIEME

GENERALISATION DES RESULTATS DE L'ANALYSE

Nous avons montré jusqu'ici comment l'espace qui semblait en Côte d'Ivoire présenter au mieux les caractéristiques apparentes de la région polarisée était en fait un espace peu structuré; seuls les flux commerciaux, peu progressifs, y ont suscité un début d'organisation. Mais les relations de production, ou la circulation du capital, conditions déterminantes de l'apparition d'un processus cumulatif de croissance, restent embryonnaires ou débordent largement le cadre régional. Trois

facteurs fondamentaux expliquent cette faible organisation:

- a) faible dimension de l'espace régional,
- b) domination par Abidjan,
- c) cloisonnement des différents milieux.

Quelles conclusions tirer alors de cette analyse? Il n'y a pas de région polarisée par Bouaké: sans doute peut-on définir autour de la ville diverses aires d'attraction d'une certaine consistance. Mais ces différents périmètres ont en premier lieu l'inconvénient de la multiplicité; et surtout leur contenu économique est extrêmement pauvre. Il est illusoire de vouloir fonder le développement de cette partie du pays sur un processus de croissance qui serait animé, au moins partiellement, de l'intérieur de la zone et, a fortiori, de planifier ce développement sur une base géographique ou administrative qui n'aurait pas de rapport avec la réalité économique.

Nous voudrions alors, avant d'aborder ces questions au niveau de l'ensemble de la Côte d'Ivoire, voir si effectivement la région de Bouaké était celle qui répondait le mieux aux critères par lesquels nous avons défini la région polarisée.

D'autres villes existent en Côte d'Ivoire qui pourraient être le centre d'une activité régionale relativement structurée. Le Service de l'Action Régionale retient actuellement:

Abidjan	555.000	habitants	(dans l'ancien département du Sud)
Daloa	46.000	"	(" du Centre Ouest)
Man	42.000	"	(" de l'Ouest)
Korhogo	32.000	"	(" du Nord)
Gagnoa	28.000	"	(" du Centre Ouest)
Abengourou	23.000	"	(" de l'Est)

Ces villes sont d'ailleurs avec Bouaké et hormis Gagnoa (ville concurrente de Daloa) les chefs-lieux des six anciens départements, eux-mêmes champs de compétence des actuelles Commissions Régionales de Développement (CRD). Nous adopterons donc comme aire de polarisation potentielle de ces villes le cadre des anciens départements. Nous ajouterons San Pedro à la liste du fait de l'importance des investissements qui seront consacrés

à la région du Sud-Ouest (aménagement portuaire, agricole et industriel) dans les prochaines années. Nous écarterons enfin l'étude d'une éventuelle région d'Abidjan, notre but étant précisément de mettre en évidence une organisation régionale aussi indépendante que possible du pouvoir d'attraction de la capitale.

Nous nous proposons alors de comparer les caractéristiques démographiques des aires définies par ces anciens départements à celles de l'ancien département du Centre.

A) Du point de vue de la taille démographique, l'ancien département du Centre vient largement au premier rang, non seulement par la population totale, mais aussi par l'importance de la population urbaine, dont nous avons vu le rôle déterminant dans les processus de croissance. Nous présenterons les chiffres⁽¹⁾ en valeur absolue (milliers d'habitants) et en valeur relative (le département du Centre est affecté de l'indice 1) pour les années 1970 et 1980:

		Est	Centre-Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud-Ouest
Population totale 1970	en 1000 hab	318	386	1235	781	543	131
	en indice	0,26	0,31	1	0,63	0,44	0,11
Population totale 1980	en 1000 hab	370	515	1396	759	569	372
	en indice	0,27	0,37	1	0,54	0,40	0,27
Population totale 1970	en 1000 hab	50	90	271	114	84	35
	en indice	0,18	0,33	1	0,42	0,31	0,13
Population totale 1980	en 1000 hab	73	160	455	207	195	164
	en indice	0,16	0,35	1	0,45	0,43	0,36

B) Il se pourrait cependant que la faible taille démographique d'une région soit compensée par un haut niveau de revenus de la population. Nous donnons ci-dessous les valeurs de la production agricole commercialisée

(1) - Cf. La croissance agricole et industrielle au niveau régional. Travaux préparatoires au plan 1971-1975. Ministère du Plan. Direction des Etudes et du Développement.

(autoconsommation et production des blocs industriels exclus) et de la production industrielle (valeur ajoutée au coût des facteurs, production des services exclus) de chaque département ⁽¹⁾, en valeurs absolue et relative, pour les années 1970 et 1980.

		Est	Centre-Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud-Ouest
Production agricole 1970	en millions F.	6992	5201	17812	5246	4661	811
	en indice	0,39	0,29	1	0,29	0,26	0,05
Production agricole 1980	en millions F.	11089	9994	28312	10810	9173	5776
	en indice	0,39	0,35	1	0,38	0,32	0,20
Production industriel. 1970	en millions F.	364	1158	4381	839	622	209
	en indice	0,08	0,26	1	0,19	0,14	0,05
Production industriel. 1980	en millions F.	873	4417	19527	16690	11459	16196
	en indice	0,04	0,23	1	0,34	0,59	0,83

Le Centre apparaît ainsi comme nettement privilégié par rapport aux autres régions possibles. Seul le Sud-Ouest devrait accéder en 1980 à une dimension industrielle comparable à celle que connaîtra alors la région de Bouaké ; du point de vue agricole, le niveau de la production se situera toujours alors au tiers environ de la production du Centre.

Si, de plus, nous comparons à ces chiffres ceux qui concernent le département du Sud, les indices (relatifs au département du Centre) sont, pour l'année 1980 par exemple, de 1,7 pour la population totale, 3,3 pour la population urbaine, 1,2 pour la production agricole commercialisée et 4,0 pour la production industrielle (la série 1970 des mêmes chiffres est la suivante: 1,1; 2,9; 1,1; 5,5).

Nous retrouvons ainsi à l'échelle nationale deux des trois caractères qui nous ont fait renoncer à l'hypothèse de l'existence d'une région polarisée de Bouaké : d'une part les dimensions économiques de telles régions sont trop faibles pour pouvoir constituer des entités viables (étroitesse des .../...

(1) - Cf. Deuxième esquisse du Plan quinquennal de développement 1971-1975. Ministère du Plan.

marchés de biens de consommation ou d'équipement, insuffisance des marchés de l'emploi ou du capital); d'autre part la domination exercée par le Sud sur le reste du pays est un phénomène général, qu'on ne saurait voir se réduire avant plusieurs décennies.

C) Peut-on cependant espérer voir apparaître un processus cumulatif de croissance dans les régions de l'intérieur du pays? La question vaut d'être posée car on pourrait théoriquement imaginer qu'un espace économique, même de faible taille, dispose d'activités suffisamment diversifiées pour susciter de lui-même l'apparition de nouvelles productions et entraîner la formation de nouveaux revenus. L'examen des spécialisations régionales infirme cette hypothèse:

Structure de la production industrielle par région en 1980⁽¹⁾

	Est	Centre-Ouest	Centre	Nord	Ouest	Sud-Ouest	Ensemble du Pays
Industries alimentaires	15	30	18	57	5	10	22
Energie et eau	6	1	25	1	18	17	15
Act. extract. et mat. de construction	0	5	3	1	62	11	9
Industries méca.	12	6	9	4	5	4	14
Industries text.	0	0	43	37	0	0	16
Indus. bois & papier	67	59	2		10	54	12
Autres industries	0	0	1	0	0	4	13
Total	100	100	100	100	100	100	100
Valeur absolue en milliards F.	0,9	4,4	19,5	6,7	11,5	16,2	138,4

L'industrialisation de l'intérieur du pays, qui ne fait que commencer, s'est réalisée jusqu'ici et continuera à se réaliser pendant la prochaine décennie par le moyen de fortes spécialisations, fondées pour la plupart sur la transformation locale d'une production agricole. Il est alors illusoire d'espérer voir se développer des effets d'entraînement importants à l'intérieur d'une région. Les inductions économiques dans le pays passent nécessairement par l'échelon national.

(1) - Cf. Deuxième esquisse du plan quinquennal de développement 1971-1975. ouvrage cité.

D) Il est difficile enfin, faute de données, de fournir des précisions sur un éventuel cloisonnement des milieux à l'intérieur de chacune des régions ici retenues. On peut penser que la région de Bouaké présente à cet égard certaines particularités (hétérogénéité du peuplement urbain, importance des mouvements saisonniers de main-d'œuvre) qu'on rencontrera de façon moins évidente ailleurs, mais il ne semble pas que les cloisonnements économiques entre milieux urbain, semi-urbain et rural soient un apanage de la région du Centre. Si le phénomène y apparaît de façon plus nette qu'ailleurs, c'est peut-être précisément en raison du niveau supérieur d'organisation économique atteint par cette région.

Nous pouvons cependant, sur la base des trois premières comparaisons, avancer comme une conclusion certaine que des espaces dont les caractéristiques démo-économiques fondamentales - en volume et en structure - sont toutes très sensiblement plus faibles que celles de l'ancien département du Centre ne peuvent contenir l'amorce de région polarisée que nous avons vainement recherché autour de Bouaké.

Nous sommes ainsi conduits à abandonner, au moins pour le moyen terme, toute référence à l'idée de région polarisée ainsi qu'aux schémas d'analyse ou d'action sous-tendus par ce modèle.

Ne disposant pas hors d'Abidjan de régions dont le niveau de structuration économique soit suffisamment avancé pour qu'elles constituent l'appareil de diffusion et d'amplification que nécessiterait une stratégie du développement à base régionale, le planificateur aura alors pour première tâche d'en favoriser la formation.

Le chapitre suivant se propose d'esquisser en fonction des enseignements de cette analyse et compte tenu des contraintes et engagements qu'il serait difficile d'éviter, les voies et moyens qui peuvent lui être proposés.

Cet abandon radical de la région comme entité économique en Côte d'Ivoire pour le moyen terme n'entre cependant pas en contradiction avec les projets de découpages régionaux du Service d'Action Régionale ou de l'Aménagement du Territoire. Tout dépend des fonctions qui seront assignées aux

régions ainsi proposées. La fonction d'une région n'est pas nécessairement d'ordre économique; elle peut aussi être d'ordre politique (décentralisation des pouvoirs de décision, pouvoir de négociation des instances locales, participation des intéressés à l'élaboration du plan national, diffusion et explication des décisions du pouvoir central....), technique (collecte et diffusion de l'information, contrôle de l'exécution du plan), ou simplement administratif. S'il est évidemment souhaitable que les découpages du territoire national ne se multiplient pas et gardent entre eux une certaine cohérence, on peut cependant fort bien admettre que les espaces retenus par le planificateur ne coïncident pas avec ceux que peuvent définir par ailleurs l'homme politique ou les services de certaines administrations.

CHAPITRE QUATRIEME

ELEMENTS POUR UNE POLITIQUE ET UNE PROGRAMMATION DE L'ORGANISATION SPATIALE DU DEVELOPPEMENT.

Le but de ce rapport est de proposer un modèle d'analyse susceptible de fournir un support à une politique de développement fondée sur le niveau régional.

Nous avons rejeté dès l'introduction l'utilisation du modèle de la région homogène. Les précédents chapitres nous ont amené à abandonner un modèle qui supposait l'existence (actuellement

ou à moyen terme) de régions polarisées en Côte d'Ivoire. Il apparaît ainsi que la seule conception de la région que puisse retenir aujourd'hui le planificateur ivoirien dans son souci de prendre en compte les manifestations et mécanismes spatiaux du développement soit celui de la région-cadre-d'action. Mais nous sommes loin alors de toute possibilité d'analyse ou de généralisation théoriques.

Nous étudierons en premier lieu les objectifs majeurs et les contraintes de la politique régionale ivoirienne. Il sera ensuite possible de définir quelques grandes orientations au niveau des principes pour la planification et la programmation. Nous proposerons enfin quelques réflexions concrètes sur les opérations actuellement en cours ou en projet dans le pays.

Section I. Les objectifs et les contraintes

Deux des objectifs majeurs du gouvernement ivoirien pour la prochaine décennie sont le maintien d'un taux de croissance maximum et la réduction des disparités (entre la forêt et la savane, les villes et la campagne, Abidjan et les villes de l'intérieur). Ces deux objectifs sont peu compatibles à moyen terme (dix ans): la poursuite du second entraînerait en effet une dispersion des investissements dans des opérations non immédiatement rentables, ce qui viendrait nécessairement réduire le taux de croissance nationale. Il est non moins certain cependant qu'à long terme le maintien du taux de croissance reposera, entre autres, sur une diminution sensible des disparités et il est indispensable de se donner dès à présent les moyens de cette future politique.

Quelles sont alors les contraintes qui doivent être prises en compte?

1) La politique de réduction des disparités ne pourra être une politique de péréquation au profit des zones défavorisées, car elle obérerait alors gravement la capacité de financement disponible pour le développement des centres moteurs. Ceci ne veut pas dire que toute idée de péréquation doive être rejetée: un programme tel que celui des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR), modulant la participation de l'Etat suivant les possibilités locales, ne peut et ne doit être mis en œuvre que parce qu'il ne concerne que les petits investissements d'intérêt local et n'absorbe de ce fait que 1% du total des dépenses de l'Etat.

2) La politique de réduction des disparités, quelle que puisse être l'importance des ressources qui lui seront consacrées, ne pourra porter ses fruits qu'à très long terme. Ainsi le revenu monétaire brut moyen par tête est-il actuellement 4,5 fois plus élevé en forêt qu'en savane; en supposant que les perspectives de développement rural pour 1980 se réalisent, on estime que cet écart ne sera alors réduit que de moitié, et ceci malgré une hypothèse de stabilité démographique de la savane et le report sur la zone forestière de toute la croissance démographique rurale attendue. Encore faut-il noter que cette dernière hypothèse fait peser une lourde incertitude sur la réalisation des objectifs de production retenus pour la savane.

3) Le coût de la croissance d'Abidjan, l'importance des ressources mobilisées dans les grandes opérations en cours (aménagement de la vallée du Bandama et investissements massifs dans la région du Sud-Ouest) limitent considérablement les moyens financiers disponibles pour la mise en valeur du reste du territoire. C'est ainsi que sur les quelque 137 milliards d'investissements publics en infrastructure économique prévus pour le quinquennat 1971-1975, 92 environ, soit 67%, seront consacrés à ces trois ensembles de projets.

4) Une politique de réduction des investissements destinés aux autres moteurs réduirait vraisemblablement la rentabilité des investissements déjà effectués ou engagés et, par là même, le taux de croissance nationale. Non conforme aux grandes orientations de la politique de développement poursuivie, ce ralentissement interviendrait en outre à une époque où la Côte d'Ivoire entre dans une phase de rendement, mais aussi de remboursement de ces investissements (l'amortissement prévu de la dette de l'Etat s'élève à 37 milliards CFA pour le quinquennat 1971-1975).

5) Tandis que la marge de manœuvre procurée par les investissements publics est faible, il est peu probable, à moins que l'Etat ne prenne à sa charge les surcoûts entraînés par les délocalisations, que les investisseurs privés ne se dirigent ailleurs que vers Abidjan et San Pedro, en raison des économies externes dont ils bénéficient déjà ou qu'il peuvent espérer voir apparaître dans un avenir proche autour de ces deux pôles. Pour le quinquennat 1971-1975, 75%⁽¹⁾ des investissements productifs privés retenus pour le secteur industriel y sont directement rattachés.

(1) -- 64 milliards - projet Bangolo inclus - sur 84 (branches 5 à 8 et 10 à 22).

Il en résulte que le développement de la Côte d'Ivoire dans la prochaine décennie ne pourra s'organiser qu'autour d'un nombre restreint de centres moteurs (Abidjan et le Sud-Ouest sont deux de ces centres) que nous aurons à définir. C'est à ce niveau que nous rechercherons la mise en œuvre de processus cumulatifs de croissance et non plus au niveau où nous l'avions cherché (champs de compétence des CRD, découpages induits d'une apparente polarisation régionale par le tertiaire, ou plus simplement, régions résultant d'une perception purement géographique de l'espace).

Renonçant à l'idée d'une stratégie du développement qui adopterait une base régionale systématique, et donc aussi à ce qui aurait pu être une véritable planification régionale, nous sommes amenés à retenir, tant du point de vue de la politique économique que de celui de la planification, des espaces de développement qui seront cette fois définis en termes d'opération et de programmes.

Quels seront ces espaces? Nous avons déjà dit le rôle déterminant de ceux d'Abidjan et du Sud-Ouest dans le développement à venir de la Côte d'Ivoire. L'aménagement de la vallée du Bandama, /^{autre} opération majeure, qui absorbe elle aussi une masse très importante des investissements publics de la prochaine décennie, pourrait définir le troisième grand espace à retenir. Mais des incertitudes pèsent encore sur les possibilités de réalisation d'un certain nombre des projets qui la constituent. S'il apparaissait que ces projets sont trop coûteux ou peu rentables, ou s'il s'avérait qu'il est impossible de réaliser sur cet espace une opération réellement intégrée (au sens où nous définissons ce terme dans la suite du texte), mieux vaudrait sans doute réduire, dans les limites qui seront alors acceptables, l'ampleur des projets et reporter sur une autre opération les possibilités financières et humaines ainsi libérées.

D'autres programmes, moins importants par la masse des crédits qui leur seront alloués, définiront d'autres espaces de développement:

- réorganisation dans les sous-préfectures de Brobo-Diabo;
- développement des cultures du riz, du coton et de l'arachide autour de Mankono;
- culture attelée à Boundiali - Tingréla;
- développement de la culture et de la transformation du sucre, du kénaf, du coton, du riz, du tabac... dans la région de Korhogo.

- mise en valeur agro-pastorale de la région de Bouna.

Cette liste n'est pas limitative. Il se pourrait par exemple que, par suite de modifications dans les programmes, ou du fait de rentrées exceptionnelles liées au commerce d'exportation, des moyens se trouvent disponibles qui permettent de réaliser de nouvelles opérations. Il serait alors possible d'envisager la création d'une nouvelle zone de programme ou d'adjoindre de nouveaux projets à une opération déjà engagée. Cette remarque cependant ne change rien à la suite de notre propos.

Nos hypothèses s'écartent peu des options et projets réels actuellement adoptés en Côte d'Ivoire. Nous pensons en effet qu'il eût été irréaliste et dépourvu d'intérêt d'adopter un point de vue différent, alors que les engagements actuels ne permettent pas de s'en écarter sensiblement ni avant longtemps. Si du point de vue de la théorie économique, l'hypothèse d'un développement fondé sur des espaces différents (région de Korhogo, par exemple) eût été intéressante, elle n'aurait permis qu'un exercice de style dont les conclusions auraient d'ailleurs été fort hasardeuses.

Nous considérerons alors les opérations énumérées ci-dessus. Qu'elles figurent parmi les trois opérations majeures ou qu'elles se limitent à des programmes de zone, elles définissent des espaces de développement; le problème ne sera donc plus de délimiter ces espaces, mais de leur donner un contenu; leur dimension résultera précisément de l'ensemble des projets qui seront mis en œuvre selon certains principes que nous voulons maintenant exposer.

Section II - LE ROLE DE L'INTEGRATION DANS LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE.

L'intégration est un mode de développement qui suppose la multiplication des liaisons entre les différents agents de l'activité économique et la création d'un milieu favorable à la diffusion et à la multiplication des effets d'entraînement.

A. Les opérations dites intégrées

Celles qui sont en cours ou en projet en Côte d'Ivoire répondent de façon très incomplète à cette définition. Dans un premier sens, le ministère du Plan a appliqué cette notion à l'agriculture de savane: il s'agissait de remplacer l'encadrement des opérations de développement agricole produit par produit, par une coordination de l'activité des sociétés sectorielles d'encadrement et l'élargissement de leur champ d'activité.

"C'est ainsi qu'il est prévu de confier à la CFDT dans les zones cotonnières, l'encadrement des cultures d'arachide et de maïs dans la zone à double cycle de culture et des cultures vivrières dans la zone à cycle unique", (deuxième esquisse du plan quinquennal 1971-75).

Outre que cette conception de l'intégration ne prend en considération que la production agricole (de savane), il semble illusoire d'espérer aboutir par cette voie à "une action sur l'ensemble du système de production et sur l'environnement agricole". Ceci, pour plusieurs raisons:

- L'objectif d'amélioration de la productivité et d'accroissement de revenu est privilégié au détriment d'une volonté de suppression des blocages.

- Les problèmes d'aménagement rural ne sont pas abordés en liaison avec ces opérations mais presque exclusivement sous forme de grilles d'équipement pour l'ensemble du territoire.

- Les opérations ne s'inscrivent pas dans un effort d'organisation de l'espace ouvrant le milieu rural aux milieux semi-urbain et urbain.

Ultérieurement et, dans un deuxième sens, cette notion d'opération intégrée a été élargie aux programmes agricoles greffés sur les deux grands projets. En raison de l'ampleur et de la complexité de ces derniers, son contenu s'est quelque peu enrichi. Un certain souci d'articulation s'est manifesté entre les productions agricoles nouvelles, la transformation et le conditionnement de certaines d'entre elles, le réseau routier, le fonctionnement d'un port, l'approvisionnement de la population urbaine.

Il reste que ces articulations ne portent que sur un nombre restreint de fonctions. Elles ne manifestent pas un souci de structuration de l'ensemble des espaces concernés.

Cette situation provient de ce que les grands projets ont été prévus dans une large mesure indépendamment des opérations qui leur sont actuellement rattachées ou qui pourront l'être dans l'avenir.

B. Intégration et développement autonome.

La notion d'intégration évoque généralement l'idée d'une région capable d'entretenir d'une façon autonome son propre développement. Cette conception théorique, déjà largement démentie dans des économies plus avancées, doit être a fortiori rejetée en Côte d'Ivoire pour plusieurs raisons:

- La production du secteur primaire est essentiellement orientée vers l'exportation.
- Les structures de consommation, dès qu'elles franchissent le stade de l'autoconsommation, font un large appel à des biens importés. Or les unités capables de produire ces biens ne trouvent pas un marché régional pouvant assurer leur viabilité.
- L'état actuel des qualifications professionnelles, l'inadaptation de l'enseignement à la formation de techniciens moyens, d'artisans, d'entrepreneurs industriels, agricoles et commerciaux, le manque de cadres supérieurs à l'échelon national et, à plus forte raison, à l'échelon régional (en raison de l'attraction d'Abidjan) se traduisent par l'affectation des emplois les mieux rémunérés à des personnes étrangères à la région et à la nation.
- La désaffectation des nationaux pour certaines catégories d'emplois (manœuvres agricoles, salariat industriel non spécialisé, services domestiques, manutention) favorise une immigration de main-d'œuvre étrangère.

- La faiblesse de la demande locale en biens d'équipements de l'agriculture, de l'industrie et des ménages limite les possibilités de localisation sur place.
- En ce qui concerne la consommation intermédiaire, il est hors de question d'imaginer au niveau régional la constitution de chaînes de production fondées sur des concentrations verticales très poussées.
- Le financement de l'économie n'est pas possible à partir des seules ressources locales. L'épargne qui se dégage est généralement thésaurisée ou utilisée à des fins non productives. Les besoins de financement seront couverts pendant longtemps encore par une injection extérieure d'origine publique ou privée.

En conséquence, les espaces de développement qui pourront être créés en Côte d'Ivoire seront nécessairement des espaces spécialisés, largement dépendant des autres espaces nationaux et, plus généralement, de l'extérieur.

La mise en œuvre du principe d'intégration doit donc tenir compte de ce contexte contraignant.

C. Eléments généraux d'une définition de l'intégration dans le contexte ivoirien.

Quatre points retiendront notre attention:

- La nécessité d'une concentration des différentes opérations: l'opération se définissant comme un ensemble de projets.
- La simultanéité de l'élaboration de l'ensemble des programmes concernant chaque opération: les programmes se définissant comme le mode de réalisation des objectifs (production - équipement - financement etc...) poursuivis par les différents projets.

- La définition à l'intérieur de ces programmes d'un certain nombre de fonctions à répartir entre les divers agents ou les différents milieux économiques.

- La localisation de ces fonctions, facteur fondamental dans l'efficacité de la diffusion des effets. Elle doit tenir compte des capacités de réponses réelles ou potentielles des milieux urbain et rural en matière de production, de consommation, d'emplois et de capitaux.

1. La concentration.

Cette nécessité découle des remarques précédentes concernant la limitation des ressources. L'intégration implique en effet que les différents projets soient groupés en un nombre restreint d'opérations (de façon à assurer à chacune d'elles un pouvoir multiplicateur maximum) et que ces opérations elles-mêmes soient concentrées. Une telle orientation conduit à rejeter, d'une part, toute politique d'éparpillement des investissements productifs dans des espaces où les effets de multiplication et d'entraînement seront réduits (multiplicateur proche de 1 ou inférieur à 1); d'autre part, toute tentative systématique d'équipement en infrastructure administrative, économique et socio-culturelle selon une grille standard applicable à l'ensemble du territoire.

En outre, seule la concentration peut accentuer les effets déstabilisateurs, tout en permettant de les mettre à profit pour restructurer les milieux intéressés et favoriser leur participation.

Notons enfin que la notion d'opération concentrée ne s'oppose pas à celle d'opération diffuse: on peut fort bien concevoir en effet la réunion sur une zone de programme d'un nombre important de projets (concentration) qui s'adresseraient de façon non impérative à un ensemble d'agents non précisément désignés (diffusion).

2. La simultanéité

Pour que les effets attendus de la concentration se produisent, une seconde condition est requise: tous les projets constitutifs d'une

opération doivent être conçus et élaborés simultanément. Il devient dès lors possible d'envisager le problème de la simultanéité ou plus généralement de l'articulation dans le temps de leur réalisation. Cette programmation doit être ouverte afin de permettre l'insertion de projets qui apparaîtraient ultérieurement souhaitables.

3. Définition et répartition des fonctions

Cet ensemble de programmes définit des fonctions (production, encadrement, distribution etc...) qu'il s'agit de répartir entre divers agents et différents milieux suivant la place qu'ils occupent dans l'exécution de ces programmes.

Cette répartition doit créer ou intensifier les liaisons à l'intérieur de l'espace considéré de façon à :

- supprimer les fuites autant qu'il sera possible;
- densifier au maximum le réseau d'interdépendance, en particulier, au niveau des activités productives de l'espace considéré.

Les fonctions économiques ne sont pas les seules à devoir être retenues. La mise en œuvre d'un programme intégré nécessite également lors de sa conception la prise en compte des fonctions de recueil de l'information statistique, de consultation des agents intéressés, de réflexion et de décision aux divers niveaux, et, enfin, de formation et d'accueil (travail, information, loisir).

4. Localisation des fonctions.

Une judicieuse localisation des fonctions est indispensable pour rendre maximum les effets attendus de diffusion et d'amplification.

Le but à atteindre est de provoquer des tensions là où les possibilités de réponse des milieux et les ressources disponibles sont les plus aptes à les organiser en un processus cumulatif de croissance. Cela signifie que la constitution d'une armature urbaine n'est pas un but en soi contrairement aux doctrines qui sous-tendent les modèles proposés pour les économies

avancées; cette armature urbaine ne sera que la résultante de l'attribution d'un certain nombre de fonctions à des centres déterminés qu'il importe peu d'analyser et de classer selon une typologie hiérarchisée à priori.

Une telle hiérarchisation n'est d'ailleurs pas adaptée aux réalités observables, du moins dans la majorité des pays d'Afrique Noire. Un schéma d'analyse et d'action en termes de répartition des fonctions semble donc plus fécond.

Tout ceci conduit, en particulier, à abandonner le mode de planification actuel. Celui-ci peut en effet se caractériser par:

- une définition d'objectifs secteur par secteur;
- une élaboration des perspectives à partir des seules projections de production, de consommation et d'emplois.

La nouvelle orientation consisterait à organiser la planification:

1. autour des coopérations majeures et des programmes de zone.

2. en termes qualitatifs, c'est-à-dire en fonction des nécessaires modifications de structure et non plus essentiellement en termes quantitatifs, à partir de projections à structure constante.

Cette option aurait l'avantage de permettre, en premier lieu, une réelle utilisation des techniques de rationalisation des choix budgétaires, ce qui n'est pas possible dans le cadre de l'actuelle planification sectorielle; en second lieu, de programmer les investissements sous forme de séquences dans le temps et dans l'espace qui seules permettent de minimiser les coûts et de maximiser les effets du point de vue de la collectivité.

Section III - APPLICATIONS PRATIQUES DES REFLEXIONS PRECEDENTES.

Nous reprendrons, pour chacun des cas étudiés, les quatre principes utilisés dans notre définition de l'intégration.

A. Sur les trois grands espaces de développement.

1. Le cas du Sud-Ouest

a) L'ensemble des projets concernant cet espace ne constitue pas une opération au sens défini ci-dessus.

L'objectif initial qui a déterminé la suite des projets était la construction d'un second port en vue de développer l'ouest du pays. Le seul critère de localisation a été le choix d'un site propre à la construction d'un port au coût minimum;

. dans une deuxième étape, on s'est trouvé confronté aux problèmes de construction de la ville pour laquelle le site s'est révélé difficile et coûteux.

. ce n'est que dans une troisième phase qu'a été vraiment posé le problème de la mise en valeur des ressources naturelles, c'est-à-dire du trafic susceptible de transiter par ce port et du réseau par lequel l'y amener.

b) En conséquence, il n'a pas été possible d'effectuer une programmation coordonnée des projets. L'articulation dans le temps doit être établie a posteriori. Ainsi, la mise en service du port est-elle prévue pour 1971, alors que le programme agricole du Sud-Ouest est encore à l'état d'ébauche.

c) Seul, un nombre restreint de fonctions a été défini et souvent de façon très incomplète; on pourrait citer par exemple:

- l'infrastructure routière, qui a été prévue sans son corollaire la fonction de transport;

- des objectifs de production, élaborés sans que soient prises en compte les fonctions de groupage, stockage et distribution;

- les fonctions d'enseignement, d'encadrement, d'information, de loisirs, de santé, traitées uniquement dans les politiques sectorielles nationales correspondantes, et non en liaison directe avec l'opération.

La répartition des fonctions entre les différents agents et les divers milieux est définie de façon très imprécise. Quels seront les agents de la production agricole et quel sera leur statut? Où recrutera-t-on la main-d'œuvre industrielle (déruralisation d'agriculteurs ivoiriens, immigration étrangère, résorption du chômage à Abidjan)? Comment seront abordés les problèmes fonciers dans la zone rurale et dans le milieu urbain?

d) Les problèmes de localisation des fonctions, pour celles qui ont été définies, n'ont été abordés que dans le sens de la convergence vers le pôle. La vacuité de l'espace entourant le pôle est cependant une chance à saisir et donne actuellement à cet aspect de la programmation un rôle fondamental.

L'espace à impliquer dans l'opération n'a pas fait lui-même l'objet d'une réflexion approfondie. Un périmètre d'emprise administrative a bien été délimité, mais il ne coïncide pas nécessairement avec l'espace utile pour mettre en œuvre une opération intégrée: l'on pourrait ainsi s'interroger sur l'opportunité du rattachement de Bangolo et de Man.

2. Le cas de la vallée du Bandama

a) Comme précédemment, le seul critère de localisation a été le choix d'un site propre à la construction d'un projet d'infrastructure précis. Il a fallu alors rentabiliser cet investissement. C'est ainsi que sont venus s'ajouter au projet initial des opérations de développement agricole, piscicole, touristique, etc... Par ailleurs, mettant à profit le déplacement des populations, des projets de modernisation de l'habitat rural ont été conçus.

b) Sur ce second espace, il a été également impossible de procéder à une élaboration coordonnée des différents programmes. On en est réduit à parer aux urgences. Le relogement des premiers villages inondés doit commencer en avril 1971 alors que la politique agricole n'est pas encore définie.

c) L'éventail des fonctions possibles a été envisagé de façon plus exhaustive que dans le Sud-Ouest. Mais leur répartition entre les agents et entre les milieux n'a pas été déterminée.

- La pyramide d'âges déséquilibrée par les courants migratoires pose un problème: qui réalisera les combinaisons productives nouvelles?

- La réponse du milieu aux innovations proposées (pêche, irrigation par exemple) demeure encore un élément impondérable; en cas de résistance, qui remplira ces fonctions ?

- La surcharge démographique que feront peser les populations déplacées sur des terroirs pauvres et déjà densément peuplés rendra critique le problème des structures foncières et limitera les possibilités de généralisation de l'agriculture mécanisée.

d) Les projets d'organisation spatiale ont ignoré l'existence d'une armature urbaine très consistante autour du barrage. Ce n'est pourtant que par rapport à une telle opération que :

- le rôle de Bouaké dans l'économie nationale aurait pu trouver une orientation nouvelle ;

- un choix aurait pu être fait entre les multiples centres secondaires concurrents éparpillés dans la zone périphérique.

Sur un autre plan, la grande dépendance de la zone vis-à-vis du milieu de plantation de la Basse-Côte et du milieu urbain, en particulier Abidjan, a modelé le comportement des ruraux d'une manière qui semble difficilement réversible, à moins que les avantages procurés sur place ne permettent de renverser cette situation.

3. Le cas d'Abidjan

a) Il se pose en termes particuliers. On se trouve en présence d'un espace déjà organisé, bénéficiant d'une rente de situation, présentant spontanément une forte concentration de fonctions mais dont la croissance actuelle est moins l'objet d'une politique volontaire que d'une poussée spontanée.

b) Là aussi, le choix d'un site portuaire valorisé par l'ouverture du canal de Vridi a été l'élément déterminant de la croissance initiale. Sur cette infrastructure sont venus se greffer un certain nombre de fonctions de production, de commercialisation, de services, qui ne lui étaient pas nécessairement liées.

A ces fonctions économiques se sont ajoutées les fonctions politiques et administratives.

L'intervention de ces deux séries de fonctions a notablement amplifié les effets de chacune d'elles, mais l'absence de programmation de cette croissance ou la juxtaposition de programmations purement sectorielles expliquent le peu de maîtrise dont on dispose aujourd'hui face au phénomène abidjanais.

Il en résulte d'importantes déséconomies qui entraînent une attitude négative vis-à-vis des problèmes du développement de la ville.

c) Seul pôle moteur actuellement en place, Abidjan devra être longtemps encore considéré en tant que tel: l'ensemble des projets le concernant doit être coordonné et traité comme une opération de développement unique.

A ce titre, la fonction de décision est ici primordiale. Or, contrairement à ce qui a été mis en place pour le Sud-Ouest et la vallée du Bandama (ARSO, AVB), elle n'a pas été explicitement définie. La CIDRA, seule institution éventuellement susceptible de l'exercer, ne dispose jusqu'à ce jour que de prérogatives limitées dans un nombre restreint de secteurs.

La fonction d'accueil (logement, santé, scolarisation) dans une ville dont la croissance, au moins pour ce qui concerne les activités productives et les administrations, repose sur d'amples mouvements migratoires, a été négligée.

A côté de ces problèmes liés à l'accompagnement de la croissance spontanée de la ville, un certain nombre de projets de caractère volontaire (Riviera, Voie triomphale) ont été retenus. La participation de l'Etat à leur financement vient nécessairement réduire la possibilité de faire face aux précédents investissements.

La fonction d'approvisionnement d'Abidjan en produits vivriers pose de gros problèmes auxquels la création toujours remise de circuits de commercialisation appropriés n'a pas permis de répondre efficacement.

d) Les questions d'aménagement urbain ont été définies au niveau de la capitale, elles ne l'ont pas été par rapport à l'armature urbaine environnante.

Cependant, si du strict point de vue de l'organisation de la capitale un schéma directeur a été établi, il n'a pas été respecté.

Ainsi, les liaisons entre les zones résidentielles et les lieux de travail, les problèmes posés par l'assainissement et les multiples travaux d'édilité, la répartition des équipements scolaires et sanitaires auraient-ils dû être très nettement définis et leur financement prévu.

B. Entre les trois espaces de développement

a) L'intégration de ces trois espaces entre eux est avant tout un problème d'articulation et de complémentarité. Le critère de concentration sera cependant pris en considération à l'occasion de la localisation des programmes de zone (qui seront abordés ci-dessous).

b) La coordination dans la programmation des projets intéressant les trois espaces constitue la condition essentielle de leur intégration.

Il semble que déjà deux orientations se dessinent sur lesquelles devraient porter en priorité les efforts :

- Le peuplement du Sud-Ouest en fonction des perspectives de réinstallation des populations de la vallée du Bandama et des possibilités de mobilité de la main-d'œuvre actuellement attirée par Abidjan;

- L'organisation de la complémentarité entre les ports de San Pedro et d'Abidjan, ce qui nécessitera que l'infrastructure de transport et de distribution soit programmée en étroite relation avec les objectifs de trafic portuaire.

Mais plus fondamentalement doivent être posés les deux

principes suivants:

1. En ce qui concerne l'agglomération abidjanaise, c'est en la considérant comme seul pôle urbain industriel de Côte d'Ivoire pour les prochaines années qu'il faut aborder les problèmes de son développement. Ceci suppose donc un renversement fondamental d'attitude: il faut en effet que les programmes intéressant Abidjan soient considérés comme le premier élément autour duquel devra être pensée et conçue la planification au cours de la prochaine décennie. Cela implique que l'on ne traite plus sa croissance en termes de charges à réduire à leur minimum incompressible, secteur par secteur, mais comme un programme cohérent d'investissements moteurs dont les effets multiplicateurs risquent d'être considérablement amenuisés par des considérations d'étroite orthodoxie financière. Cette optique entraînerait effectivement des déséconomies pour la collectivité nationale.

2. Sur les deux opérations nouvelles de Kossou et San Pedro, les premiers investissements d'infrastructure étant mis en place et entrant prochainement dans une phase active, il devient indispensable que les autorités qui en sont responsables (ARSO - AVB) s'inscrivent étroitement dans l'appareil de planification, afin que leurs programmes ne soient pas pris en compte a posteriori, mais qu'ils constituent au contraire les deux autres noyaux en fonction desquels s'organisera cette planification.

Ce mode d'élaboration du plan est le seul capable d'éviter que les espaces retenus ne se développent comme des corps étrangers d'une part à l'espace national, d'autre part l'un par rapport à l'autre.

c) Cette fonction de coordination ne peut être remplie que si les trois centres de décision autonomes sont placés sous le contrôle d'une autorité commune; le Ministère du Plan semble en l'occurrence le mieux placé pour assurer cette fonction, à condition que les services de planification puissent disposer des éléments leur permettant de contrôler techniquement la programmation et l'exécution des opérations et d'en assurer la cohérence.

d) La localisation des fonctions, dans la mesure où elle vise à remodeler et à structurer l'espace national autour des axes de développement, aura un rôle déterminant sur l'évolution de l'armature urbaine existante.

Cela implique que les efforts de développement des centres urbains ne se fassent pas sur des critères étroitement régionalistes, qui compliquent et éliminent toute possibilité de choix rationnel en multipliant des alternatives qui ne sont souvent que des constructions de l'esprit.

Ce problème se pose avec une acuité toute particulière dans l'espace polarisé par Abidjan, où on rencontre une forte densité de centres urbains sans fonctions dominantes, incapables de s'articuler les uns aux autres ni de se situer dans l'armature urbaine.

C. Les programmes de zone

Il s'agit d'opérations qui se situent au niveau de zones rurales relativement limitées et homogènes, et qui ne peuvent pas être couplées, tout au moins à court terme, avec ^{l'un} / des trois grands espaces de développement.

Même à ce niveau cependant, toutes les conditions constitutives de l'intégration telle que nous l'avons ci-dessus définie doivent être réalisées.

a) La concentration d'un ensemble de projets sur une même zone est d'autant plus souhaitable que la limitation des ressources financières, techniques et humaines en réduit le nombre. Les expériences passées montrent le peu d'effet des petits projets réalisés isolément (riz irrigué, culture attelée, hydraulique rurale, centre de productivité, etc...).

Seule la conjonction sur une même zone donne matière à une véritable politique d'aménagement rural et peut permettre la propagation et l'amplification des effets de toutes ces actions motrices diffuses.

Ce n'est que dans le cadre d'une telle opération qu'une grille d'équipement relativement complète pourrait à la rigueur être retenue. Cependant la nécessaire spécificité des besoins en fonction de l'opération s'oppose à une application généralisée d'un tel instrument dont l'adéquation aux problèmes à résoudre n'est, de surcroît, pas évidente.

b) La coordination des projets ainsi concentrés est ici aussi une nécessité et un effort de renversement doit être tenté vis-à-vis des ministères techniques actuellement maîtres d'œuvre des projets et des opérations. Les projets sectoriels élaborés par chacun de ces ministères techniques ne sauraient être considérés comme des programmes achevés, mais doivent être pris en main par le Ministère du Plan qui aura à les intégrer en programmes de zones, et à susciter éventuellement, de la part d'autres ministères techniques, des projets qu'il estimerait nécessaires à une meilleure efficacité économique (rentabilité, effets d'entraînement, déblocage, restructuration).

c) Enfin, la répartition des fonctions revêt elle aussi un caractère essentiel.

La fonction de décision doit être propre à l'opération et ses rapports avec les autres centres de décision ou de coordination (département, sous-préfecture, commission de développement régional) clairement précisés.

La réussite d'une telle opération implique, par ailleurs, que soient définies, outre une fonction de production, une fonction de commercialisation et éventuellement de transformation, une fonction de transport, une fonction d'artisanat moderne étroitement associée à la première, une fonction de formation et enfin une fonction d'animation générale qui puisse soutenir les actions.

La répartition des fonctions entre les différents milieux et les divers agents doit être déterminée en tenant compte:

- de la population active disponible au regard des combinaisons productives proposées (motorisation ou culture attelée par exemple)

- de l'organisation sociale existante et de sa capacité à répondre positivement à l'opération: regroupement de terres, gestion

collective de matériel et d'équipement, utilisation des revenus, etc...

- de la nécessité d'établir des relais entre les unités de production et le milieu urbain. C'est ici que la notion de villages-centres (pôle semi-rural) et de centres semi-urbains retrouve sa signification.

d) Toutes ces observations montrent que la localisation des opérations doit se situer dans la dynamique de la politique d'intégration préconisée, c'est-à-dire privilégiée:

- les zones où l'opération pourra maximiser ses effets et atteindre la diffusion la plus grande sur son environnement. Elles devront donc être choisies en fonction de leurs disponibilités ou potentialités en terre, en hommes et en ressources, de leur niveau d'équipement, de leur position par rapport à un centre semi-urbain ou urbain, aux grands axes routiers ou aux voies ferrées;

- les zones qui peuvent jouer un rôle important dans le renforcement du tissu interstitiel et la structuration des axes de développement reliant les trois pôles entre eux.

*

* *

Nous avons ainsi essayé de montrer comment, en Côte d'Ivoire, l'idée d'intégration pouvait recevoir un terrain d'application très vaste. Cette idée elle-même n'a rien d'original, ni les principes par quoi nous l'avons définie. Nous avons vu cependant, tout au long du chapitre qui a précédé, que les conséquences d'une mise en œuvre réelle de ces principes pouvaient entraîner des remises en question importantes, tant au niveau des méthodes de la planification nationale qu'à propos des réponses à apporter aux problèmes de la régionalisation en Côte d'Ivoire.

CONCLUSION

L'étude dont nous venons de présenter les résultats a été entreprise en même temps qu'une première expérience de régionalisation du plan ivoirien. Il s'agissait d'approfondir les problèmes méthodologiques posés par l'élaboration d'un plan régional et l'observation de ses effets.

Les diverses approches de l'économie régionale qui ont été tentées, et qui avaient pour but d'analyser en termes de flux et d'effets de développement les besoins entre les différents éléments du système économique régional ont réduit à peu de choses les espoirs initialement placés en la nouvelle stratégie: la "planification économique à base régionale", sommairement calquée sur des méthodes expérimentées dans les économies plus avancées, ne trouve pas ici les conditions de sa mise en œuvre. Si les régions actuellement retenues par le planificateur ivoirien peuvent constituer un relais intéressant pour la collecte et la diffusion de l'information, si elles peuvent valablement répondre à un souci pédagogique et être l'instrument d'une meilleure participation, elles ne peuvent par contre être retenues comme des ensembles cohérents, justiciables d'objectifs majeurs qui leur soient propres et d'un plan qui trouve en elles son fondement.

Les travaux que nous avons menés sur le terrain nous ont cependant permis de tester un certain nombre de méthodes d'analyse, et de définir des indicateurs susceptibles d'éclairer le diagnostic "régional". Mais la réflexion économique devait se situer à un autre niveau: s'il faut renoncer à une politique systématique de développement à base régionale, étayée par un plan régionalisé qui intègre aux objectifs nationaux les objectifs et contraintes spécifiques de chacune des régions (considérée comme un sous-système du système économique national), comment cependant prendre en compte les contraintes et effets spatiaux de la croissance de manière à rendre maximum le rendement de ce système?

A moyen terme, les contraintes fondamentales étaient connues; le problème étant de tirer le meilleur parti possible des opérations engagées, c'est autour de ces opérations, et non plus autour d'un espace hiérarchisé a priori, sans référence aux implications économiques et démographiques des choix proposés, qu'il fallait concentrer les efforts. Dans ce cadre assez étroitement défini, l'effort de rationalisation pouvait par contre, dans un premier temps, négliger les données extérieures au système et ne prendre en compte que les seules réalités nationales. L'horizon du présent travail se limite ainsi à la prochaine décennie environ.

A plus long terme, il semble au contraire que les orientations changeront de nature et de contenu en fonction de données nouvelles:

1. Les hypothèques actuelles de financement seront levées.
2. Les espaces de développement actuellement définis étant vraisemblablement entrés dans une phase de développement cumulatif, les moyens pourront être concentrés sur de nouveaux espaces.
3. La réduction des disparités deviendra possible si l'on accepte comme corollaire un ralentissement - dès lors supportable - de la croissance; cette réduction des disparités sera d'ailleurs absolument nécessaire, car la croissance ne pourra indéfiniment se poursuivre à partir des seuls espaces de développement actuellement retenus.
4. Il est difficile de prévoir l'ampleur des mouvements de population qui auront pu se produire, liés à l'aménagement des premiers espaces de développement, mais ces mouvements changeront vraisemblablement la nature des problèmes posés ailleurs.
5. Enfin et surtout, le développement posera des problèmes d'emploi et de marché d'une ampleur telle qu'ils nécessiteront une très large ouverture sur l'extérieur et une intégration de la Côte d'Ivoire dans un grand espace régional ouest-africain dont Abidjan et son bassin industriel seront l'un des principaux centres moteurs.

C'est alors à ce niveau supra-national, que les questions de régionalisation devront être abordées. Et certains problèmes qui ne trouvent actuellement pas de solution dans le cadre national trop étroit, pourront être reformulés plus efficacement: ainsi certaines opérations, aujourd'hui difficilement réalisables, sur des zones marginales ou mal intégrées de l'espace national, pourront prendre une dimension nouvelle au sein de projets multinationaux.

En fin de compte, ce sont deux conceptions de la planification qui s'affrontent: l'une, essentiellement nationale et sectorielle, enfermée dans des cadres spatiaux sans contenu économique réel ni potentiel, qu'il devient utopique de régionaliser ou d'harmoniser aux planifications concurrentes des pays voisins; l'autre essentiellement intégratrice, qui s'appuie sur quelques espaces de développement nationaux libérés des découpages administratifs, pour s'ouvrir à un espace supra-national à l'intérieur duquel les nouveaux espaces de développement ne seront plus prisonniers de découpages politiques actuellement paralysants.

BIBLIOGRAPHIE DES ETUDES ET TRAVAUX
PUBLIES ANTERIEUREMENT AU PRESENT RAPPORT

•

B I B L I O G R A P H I E

I. - TRAVAUX EFFECTUES DANS LE CADRE DU PROTOCOLE GENERAL D'ACCORD CONCLU AVEC LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

A. - Problèmes démographiques

Béoumi - Exploitation manuelle de l'enquête démographique
ORSTOM; Min. du Plan; Min. de l'Agriculture
multigr. 31 pages; Abidjan; Octobre. 1967.

Sakasso - Exploitation manuelle de l'enquête démographique
ORSTOM; Min. du Plan; Min. de l'Agriculture
multigr. 21 pages; Abidjan; Novembre 1967.

Rapport préliminaire d'enquête des zones d'extension des secteurs-
pilotes Diabo-Brobo. (1ère partie; enquête démographique)

- B. LE COUR GRANDMAISON. - ORSTOM; Min. du Plan;
Min. de l'Agriculture
multigr. 98 pages; ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. II N° 1; Abidjan; 1969.

Mouvements migratoires et développement économique dans la
zone dense à l'Ouest de Bouaké

- J. MICHOTTE. - ORSTOM; Min. du Plan; Min. de
l'Agriculture
multigr. 76 pages; ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. I N° 9; Abidjan; 1968.

Recensement d'Agboville. Exploitation mécanographique

- ORSTOM; Min. du Plan; Min. de l'Agriculture;
Direction de la Statistique
multigr. 108 pages; ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. I N°5; 1968.

- Dabakala - Recensement démographique (Janvier 1969)
G. ANCEY.- ORSTOM; Min. du Plan; Min. de
l'Agriculture
multigr. ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. III N°1; Tome I et II; 98 pages;
46 tableaux; 1970.
- San Pedro - Recensement démographique (Février 1969)
J. CHEVASSU; ORSTOM; Min. du Plan; Min. des
Finances, Direction de la Statistique; ARSO.
multigr. 36 pages; Abidjan; Avril 1970.

B.- Economie Urbaine

Rapport préliminaire d'étude des centres semi-urbains.

- J. CHEVASSU; ORSTOM; Min. du Plan; Min. de
l'Agriculture.
multigr. 66 pages; Abidjan; Septembre 1967.

Etude économique d'un centre semi-urbain - BEOUMI.

- J. CHEVASSU; ORSTOM; Min. du Plan; Min. de
l'Agriculture.
multigr. 130 pages; ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. I N°3; Abidjan; 1968.

Etude de quelques centres semi-urbains

- J. CHEVASSU; ORSTOM; Min. du Plan; Min. de
l'Agriculture
multigr. 226 pages; ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. I N°7; Abidjan; 1968.

Essai de définition de quelques indicateurs de structure et de
fonctionnement de l'économie des centres semi-urbains

- J. CHEVASSU; ORSTOM; Min. du Plan; Min. de
l'Agriculture
multigr. 47 pages; ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. III N°2 - 1970.

Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké

- P. CASTELLA et D. BAILLON; ORSTOM; Min. du Plan; Min. de l'Agriculture.
multigr. 90 pages; ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. III N°7; 1970.

C. - Economie rurale: structures de production

Etude comparative de cinq strates d'exploitation de la zone rurale de Brobo - Evolution 1961 - 1967.

- G. ANCEY.- ORSTOM; Min. du Plan; Min. de l'Agriculture.
multigr. 152 pages; Bouaké Avril 1968.

Groupes de production et niveaux de revenus dans la zone dense à l'Ouest de Bouaké.

- J. MICHOTTE.- ORSTOM; Min. du Plan; Min. de l'Agriculture.
multigr. 75 pages; ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. II N°2; Abidjan; 1969.

Les notions d'activité et d'actifs à l'intérieur d'une exploitation agricole

- G. ANCEY.- ORSTOM;
multigr. 22 pages; Bouaké; Juin 1968.

Exploitations agricoles en pays Djamala-Djimini (aspects de la vie rurale)

- G. ANCEY.- ORSTOM; Min. du Plan; Min. de l'Agriculture.
174 pages; ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. II N° 6 1969.

D. - Economie rurale : opérations de développement

Bilan de l'opération secteurs-pilotes en Moyenne Côte d'Ivoire
(1959-1968)

- Ph. BONNEFOND.- ORSTOM; Min. du Plan;
Min. de l'Agriculture.
2 tomes - multigr. 175 et 101 pages
ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. I N°6; Abidjan 1968.

Etude d'une expérience d'animation rurale en Côte d'Ivoire

- J. MICHOTTE.- ORSTOM;
multigr. 80 pages; Abidjan; Mars 1970.

Essai d'appréciation des effets des opérations de développement
à partir de l'étude d'un groupe de budgets familiaux (Sous-Préfecture
de Béoumi; Département du Centre)

- J. MICHOTTE.- ORSTOM;
multigr. 54 pages; Abidjan; Juin 1967.

Les centres de productivité de Bounda et de Saminikro

- G. ANCEY.- ORSTOM;
multigr. 30 pages; Abidjan Décembre 1967.

Innovation et transformation du milieu rural en Côte d'Ivoire:
La diffusion du coton Allen dans la zone dense à l'Ouest
de Bouaké

- J. MICHOTTE.- ORSTOM
multigr. 20 pages - 1969.

Notes sur les zones de développement de Brobo et de Diabo
(document de travail)

- Ph. BONNEFOND.- ORSTOM; Min. du Plan; Min.
de l'Agriculture.
multigr. 113 pages; ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. II N°3; Abidjan 1969.

Temps de travaux manuels et enquêtes complémentaires en agriculture semi-motorisée (premiers résultats)

- Ph. BONNEFOND.- ORSTOM; Min. du Plan; Min. de l'Agriculture.
Bouaké; Octobre 1969; 60 pages dactyl.
(rapport définitif à paraître en 1971).

E. - Eléments d'analyse régionale

Esquisse bibliographique du département du Centre de la Côte d'Ivoire

- Ph. BONNEFOND.- ORSTOM; Min. du Plan; Min. de l'Agriculture
Bouaké 1968; 49 p. + 2 p. (errata) + 5 pages
(compléments et mise à jour; juillet 1968),
multigr.

Etude de la zone rurale de Brobo - Présentation Méthodologique

- G. ANCEY.- ORSTOM;
multigr. 30 pages; Bouaké; Août 1967.

La zone rurale de Brobo vue à travers son marché hebdomadaire

- G. ANCEY.- ORSTOM; Min. du Plan; Min. de l'Agriculture.
Rapport détaillé; multigr. 162 pages;
Bouaké; Septembre 1967
Rapport résumé: multigr. 69 pages;
Bouaké; Novembre 1967.

Problèmes d'analyse régionale: les zones rurales et les centres secondaires de la région de Bouaké.

- J. MICHOTTE et J. CHEVASSU
ORSTOM.- Min. du Plan; Min. de l'Agriculture
2 tomes, multigr. 80 pages et 39 pages
6 cartes et schémas
ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. II N°4, Abidjan 1969.

Les marchés du pays Baoulé de la zone dense

- J. MICHOTTE.- ORSTOM; Min. du Plan; Min. de l'Agriculture
Tome I: Typologie, organisation et fonctionnement; multigr. 29 p.
Tome II: Annexes cartographiques 27 cartes
ORSTOM Sciences Humaines; Vol. III N°5 - 1970.

II. - TRAVAUX EFFECTUES AU SEIN DU MINISTERE DU PLAN

A.- Régionalisation du Plan

Esquisse régionalisée des objectifs de production

- J. L. LIERDEMAN; Min. du Plan; D.E.D.
2 tomes multigr. 84 et 63 p. Abidjan, Juin 1968.

Esquisse régionalisée;note complémentaire: superficies nécessaires à la réalisation des objectifs agricoles

- J. L. LIERDEMAN; Min. du Plan; D.E.D.
multigr. 41 pages; Abidjan, Juin 1968.

Estimation du revenu agricole par sous-régions

- J. L. LIERDEMAN; Min. du Plan; D.E.D.
multigr. 3 pages; 5 cartes; 1969

La répartition régionale des investissements publics

- J. L. LIERDEMAN; Min. du Plan; D.E.D.
multigr. 13 p; 1969.

Objectifs de production et force de travail disponible

- J. L. LIERDEMAN; Min. du Plan; D.E.D.
Document de travail
multigr. 34 pages; Abidjan; Octobre 1969.

La croissance agricole et industrielle au niveau régional
travaux préparatoires au plan 1971-1975; deuxième esquisse

- J. L. LIERDEMAN; Min. du Plan; D.E.D.
72 pages; Abidjan 1970.

B.- Aménagement du Territoire

Essai de division régionale de Côte d'Ivoire

- J. P. TROUCHAUD.- ORSTOM; Min. du Plan;
multigr. 152 pages; ORSTOM Sciences Humaines;
Vol. I N°8; Abidjan; 1968.

Population rurale et urbaine par Département et par Sous-Préfecture. Estimation 1965. Projections 1970-1975-1980.

- J. P. TROUCHAUD.- J. L. LIERDEMAN
Document de travail, Février 1970.

Zone rurale de San Pedro; enquêtes démographiques
(1er semestre 1969)

- J. P. TROUCHAUD. - ORSTOM; Min. du Plan
Min. de l'Agriculture; District Autonome de
San Pedro.
Document de travail; multigr.

Propositions pour un cadre régional de planification en
Côte d'Ivoire

- Travaux préparatoires au Plan 1971-1975
Document de travail
J. P. TROUCHAUD.- Min. du Plan;
multigr. 43 pages; Mars 1970.

Aménagement du territoire et régionalisation du Plan

- Travaux préparatoires au Plan 1971-1975
Document de travail provisoire
J. L. LIERDEMAN - J. P. TROUCHAUD; Min. du
Plan.
multigr. 48 pages; Mai 1970.

A N N E X E S

Tableau N° I - PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES CENTRES ET DE LEURS ZONES RURALES

CENTRES	Population de la Zone Rurale	POPULATION URBAINE			Estimation du taux de croissance de popula. urbaine 1962-1968	Population rurale ancienne circonscripti	Situation sur un axe routier(X)	Distance par rapport à Bouaké (km)
		Agricole	Non Agricole (1)	TOTAL				
KATIOILA	26.000	7.000	5.500	12.500	3,0 %	100.000	X	60
BEOUMI	49.000	2.000	4.500	6.500	6,0 %	140.000	X	60
TIEBISSOU	45.000	1.500	2.500	4.000	6,0 %	87.000	X	70
SAKASSO	46.000	1.000	2.000	3.000	14,0 %	-	-	40
BOTRO	49.000	1.700	800	2.500	8,0 %	-	-	40
DIABO	23.000	1.000	400	1.000	8,0 %	-	-	20
BROBO	19.000	1.100	400	1.500	8,0 %	-	X	25
DIDIEVI	46.000	600	400	1.000	8,0 %	-	-	74

(1) Elèves originaires de l'extérieur compris : Béoumi : 1.500 ; Katiola : 1.000 ; Tiébissou et Sakasso : 500.

TABLEAU N°11

STRUCTURE DES REVENUS PAR ZONE HOMOGÈNE DANS LA RÉGION DE BOUAKÉ. (autre consommation non comprise, petits centres exclus)

SGUS PREFECTURE		Sakasso, Béoumi, Tiébiéssou (140 000 h.) (1)			Boto, Katiola (75 000 h.) (2)			Diabo, Brobo, Didiévi (82 000 h.) (3)			Ensemble (303.000 habitants)		
		valeurs en millions	%	Revenu par tête en frs.	valeurs en millions	%	revenu par tête en frs.	valeurs en millions	%	revenu par tête en frs.	valeurs en millions	%	revenu par tête en frs.
Cultures industrielles	Café	610,0	39,2	4355,0	110,0	19,4	1465,0	47,0	10,7	535,0	767,0	30,0	12530,0
	cacao	76,0	4,9	540,0	2,0	0,4	25,0	12,0	2,8	135,0	90,0	3,5	300,0
	coton	56,0	3,6	400,0	66,0	11,6	800,0	16,0	3,7	185,0	130,0	5,4	455,0
	tabac	5,0	0,3	35,0	1,0	0,2	15,0	1,0	0,2	10,0	7,0	0,3	25,0
	TOTAL	747,0	48,0	5330,0	179,0	31,6	2385,0	76,0	17,4	865,0	1002,0	39,2	13310,0
Cultures vivrières	igname	93,0	6,0	665,0	48,0	8,5	640,0	45,0	10,3	510,0	186,0	7,3	615,0
	autres tubercules et féculents	26,0	1,7	185,0	12,0	2,1	160,0	9,0	2,0	105,0	47,0	1,8	155,0
	TOTAL	119,0	7,7	850,0	60,0	10,6	800,0	54,0	12,3	615,0	233,0	9,1	770,0
Céréales oléagineux	riz	20,0	1,3	140,0	9,0	1,6	120,0	7,0	1,6	80,0	36,0	1,4	120,0
	autres céréales	32,0	2,0	230,0	20,0	3,5	265,0	21,0	4,8	240,0	73,0	2,9	240,0
	TOTAL	52,0	3,3	370,0	29,0	5,1	385,0	28,0	6,4	320,0	109,0	4,3	360,0
Produits du palmier	vin de palme	28,0	6,3	700,0	16,0	2,8	210,0	16,0	3,7	185,0	130,0	5,1	430,0
	graine et huile	29,0	1,9	205,0	7,0	1,2	95,0	4,0	0,9	45,0	40,0	1,6	130,0
	TOTAL	127,0	8,2	905,0	23,0	4,0	305,0	20,0	4,6	230,0	170,0	6,7	560,0
Autres produits ruraux	condiments	22,0	1,4	160,0	11,0	1,9	150,0	9,0	2,0	105,0	42,0	1,6	1,0
	Fruits	28,0	1,8	200,0	10,0	1,8	135,0	4,0	0,9	45,0	42,0	1,6	1,0
	Élevage	15,0	1,0	105,0	17,0	3,0	225,0	5,0	1,1	55,0	37,0	1,5	1,0
	Isbac	4,0	0,3	30,0	2,0	0,4	25,0	2,0	0,5	25,0	8,0	0,3	0,0
	Bois	3,0	0,2	20,0	2,0	0,4	25,0	3,0	0,7	35,0	8,0	0,3	1,0
	Artisanat	24,0	1,5	170,0	10,0	1,8	135,0	10,0	2,3	110,0	44,0	1,7	1,0
	Boissons locales	-	-	-	8,0	1,4	105,0	-	-	-	8,0	0,3	0,0
	TOTAL	96,0	6,2	685,0	60,0	10,6	800,0	33,0	7,5	375,0	189,0	7,3	62,0
Commerce (boutiques, tabliers, villages)		18,0	1,2	130,0	8,0	1,4	105,0	5,0	1,1	65,0	31,0	1,2	10,0
Service (médecine locale, divers)		21,5	1,4	155,0	11,0	1,9	150,0	10,5	2,4	120,0	43,0	1,7	140,0
Transferts	migrations saisonnières	51,0	3,3	365,0	60,0	10,6	800,0	70,0	16,0	795,0	181,0	7,1	600,0
	plantations extérieures	93,0	6,0	665,0	48,0	8,5	640,0	56,0	12,8	635,0	197,0	7,7	650,0
	milieu rural et urbain	226,0	14,5	1615,0	87,0	15,3	1160,0	84,0	19,2	955,0	397,0	15,5	1310,0
	pensions, retraites	3,5	0,2	25,0	1,5	0,3	20,0	1,5	0,3	15,0	6,5	0,2	20,0
	TOTAL	373,5	24,0	2670,0	196,5	34,7	2620,0	211,5	48,3	2400,0	781,5	30,5	2580,0
R E V E N U		1554,0	100,0	11100,0	566,5	100,0	7550,0	438,0	100,0	4980,0	2558,5	100,0	8440,0

(1) Béoumi: 49 000 h. , Sakasso : 46 000 h. , Tiébiéssou: 45 000 h.

(2) Boto: 49 000 h. , Katiola: 26.000 h.

(3) Didiévi: 46 000 h. , Diabo: 23 000 h. , Brobo : 19.000 h.

TABLEAU N° IV. - TABLEAU REDUIT DES RESSOURCES ET EMPLOIS POUR L'ENSEMBLE DES PETITS CENTRES ET DE LA ZONE RURALE. (1)

(Valeur en millions de francs)

SECTEURS	"Produc rurale dispo."	"Produc semi- urbai."	" CONSUMMA. RURALE				" CONSUMMA.SEMI-URBAI."			" CONS.ADMINI."		"Expor- tation"	TOTAL
			"Impor- tation"	"Inter- média."	Finale	Equipe ment	"Inter- média."	Finale	Equipe ment	"Fonc- tionnel"	Equipe ment		
Cultures ind	958,0	46,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1004,0	1004,0
Prod.locaux	658,0	62,0	10,0	78,0	227,5	-	14,5	187,5	-	7,0	-	215,5	730,0
T O T A L	1616,0	108,0	10,0	78,0	227,5	-	14,5	187,5	-	7,0	-	1219,5	1734,0
Artisanat	44,0	191,0	62,5	14,5	61,5	23,0	22,0	85,0	42,0	1,5	-	48,0	297,5
Transport	-	222,0	131,0	13,0	133,5	-	95,5	84,0	-	-	-	27,0	353,0
Commerce	31,0	271,5	1662,0	56,5	1001,0	132,0	114,5	329,0	110,0	65,5	49,0	107,0	1964,5
Traite	-	89,0	12,5	-	-	-	-	-	-	-	-	101,5	101,5
Com.local	-	22,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,0	22,0
Services	43,0	61,0	35,5	-	60,0	-	36,5	32,0	-	-	-	11,0	139,5
Loyers	-	25,0	-	-	3,0	-	7,0	11,0	-	-	-	4,0	25,0
T O T A L	1734,0	989,5	1913,5	162,0	1486,5	155,0	290,0	728,5	152,0	74,0	49,0	1540,0	4637,0
TRANSFERTS													
Adminis.	-	684,0											
Migr.dur et saison	769,0	42,0											
fl.ves,													
Pensions	6,0	23,0											
Retraites													
T O T A L	2509,0	1738,5											

(1) - Les importations et exportations d'une zone de la région à l'autre ne sont pas prises en compte dans ce tableau.

TABLEAU N° V.- FORMATION ET UTILISATION DES REVENUS POUR L'ENSEMBLE DES PETITS CENTRES
ET DE LA ZONE RURALE.

(Valeur en millions de francs)

FORMATION DES REVENUS	Milieu rural	Milieu urbain	UTILISATION DES REVENUS	Milieu rural	Milieu urbain	Administration
Impôts et taxes	88,5	39,0	CONSUMMATION FINALE	1466,5	733,5	74,0
Salaires	148,5	42,5	Transferts externes:			
Revenu brut d'exploitation	1385,0	618,0	salaires	118,5	1,5	
TOTAL VALEUR AJOUTEE	1572,0	699,5	" " " "	90,0	98,5	
TRANSFERTS PUBLICS	6,0	684,0	Transferts internes	115,0	50,5	
Transferts privés externes	769,0	42,0	TOTAL TRANSFERTS	323,5	150,5	
Transferts élèves		23,0	IMPOTS ET TAXES	83,5	39,0	
Transferts internes :			EQUIPEMENT	155,0	152,0	49,0
compens.matrimoniales	85,0	8,5	EPARGNE NETTE	408,5	301,0	
salaires versés à des résid.	30,0	42,0				
TOTAL TRANSFERTS PRIVES	884,0	115,5				
TOTAL	2462,0	1499,0	TOTAL	2462,0	1376,0	123,0

TABLEAU N° VI. - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE L'ENSEMBLE DES ZONES RURALES
ET DES PETITS CENTRES VERS L'EXTERIEUR DE LA REGION.

(en millions de francs)

S E C T E U R S	Importations	Exportations
Cultures industrielles	-	1.004,0
Produits locaux	10,0	48,5
T O T A L	10,0	1.052,5
Artisanat	54,5	40,0
Transport	116,0	12,0
Commerce	1.642,0	87,0
Traite	-	89,0
Commerce local	-	22,0
Services	32,5	8,0
Loyers	-	4,0
T O T A L	1.855,0	1.314,5

Tableau N° VII : LIEUX DE NAISSANCE DES HABITANTS DE LA VILLE DE
BOUAKÉ

LIEUX DE NAISSANCE	%
Département du Sud	4,7
" " Centre-Ouest	1,9
" " Nord	8,9
" " Est	1,2
" " Ouest	2,3
" " Centre	58,7
dont nés à Bouaké	44,2
TOTAL départements ivoiriens	77,7
Mali	9,7
Haute-Volta	6,6
Guinée	1,9
Autres pays d'Afrique Noire	2,6
Total Afrique Noire moins Côte d'Ivoire	20,8
Autres pays	1,4
T O T A L	100,0

En Millions
de Fcs CFA

TABEAU N° VIII. :

TABEAU ECONOMIQUE D'ENSEMBLE VILLE DE BOUAKÉ 1969

Opérations	ENTREPRISES NON FINANCIERES						E N C A D R E S				ADMINISTRATIONS				INSTITUTIONS FINANCIERES				EXTERIEUR		T O T A L			
	Exploitation		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital		Affectation		Capital		E	R	E	R		
	Emplois	Res- sources	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R	E	R		
6a P. I. B.		11905,9																					11.905,9	
6b Consommation finale							7.659,7					694,4				50,0							8.394,1	
6c F.B.C.F.					1.026,6				752,3				734,4										2.513,5	
6e Exportations																			13.407,4				13.407,4	
6f Solde des utilisations de services																					267,7		267,7	
6g Importations																					12.141,4		12.141,4	
Total Opérations sur Biens et Services		11905,9			1.026,6		7.659,7		752,3			694,4		734,4		50,0			13.407,4	12.409,1	24.315,0		24.315,0	
70 Salaires	2.153,3						116,0	4641,2				2.438,0				133,9							4.641,2	4.641,2
70 Cotisations Sociales	118,6												116,6										118,6	118,6
71 Prestations Sociales								75,5				75,5											75,5	75,5
72 Intérêts et dividendes	213,5				1.614,4											288,5			75,0	1.614,4	2.102,9		2.102,9	
73 Impôts	2.512,8		112,8				39,5					571,4	2793,0			67,9							2.793,0	2.793,0
74 Transferts								1471,4					4378,9							5.278,9			5.850,3	5.850,3
75 Assurances	23,2						141,1									409,4				245,1			409,4	409,4
76 Dépenses et recettes extérieures							1.214,6	180,0				2.606,3				40,5		405,6		180,0	4.267,0		4.447,0	4.447,0
77 Opérations diverses de répartition	15,3		15,5				30,4	15,6					75,9										91,5	91,5
78 R B E I			4.192,6					4192,5															4.192,5	4.192,5
79 F I E I					36,5				36,5														36,5	36,5
79 Financement par l'état des Entr.Pub.		256,4										256,4											256,4	256,4
TOTAL OPERATIONS DE REPARTITIONS	5.036,7	256,4	4.320,9		1.614,4	36,5	1.631,8	10710,2	36,5			5.947,6	7366,4			242,3	697,9	405,6		5.779,0	6.061,4	25.214,6	25.214,6	
8e R B E	7.125,6			7.125,6																			7.125,6	7.125,6
8a Epargne brute			2.604,7		2.804,7	1.484,7			1.484,7	734,4			734,4	405,6			405,6						5.429,4	5.429,4
8d Cap.de financement									695,9														695,9	695,9
8c Besoin de financ.																					963,6		963,6	
Ajustement																				267,7			267,7	
TOTAL GENERAL	12.162,3	12162,3	7.125,6	7.125,6	2.841,2	2.841,2	10.776,2	10.776,2	1484,7	1.484,7	7.366,4	7366,4	734,4	734,4	697,9	697,9	405,6	405,6	19.454,1	19.454,1	63.048,4		63.048,4	

TABLEAU N° IX.

TABLEAU RESSOURCES - EMPLOIS. VILLE DE BOUAKÉ 1969

PRODUITS (En millions de F. CFA)	RESSOURCES								E M P L O I S											
	PRO- DUCTION	IMPORTATIONS				Marges Commer- ciales	Total Ressour- ces	Cons. int.	Cons. Finale			Equipement				Exportations				Total Emplois
		Zone	Reste CI	Etran- ger	Total				Ménages	Adm.	Total	Ménages	Adm.	Entr.	Total	Zone	Reste CI	Etran- ger	Total	
Produits vivriers locaux	174,2	408,8	323,8	85,2	817,6	864,4	1.856,4	280,8	1.222,9		1.222,9				231,2	121,5	0	352,7	1.856,4	
(01) Bétail et Volailles d'importation		0		961,7	961,7	196,1	1.157,8		759,8		759,8				398,0			398,0	1.157,8	
(02) Cola		4,5	154,9		159,4	186,5	345,9								9,6		336,3	345,9	345,9	
(02) Produits de la traite		526,0			526,0	18,5	544,5										544,5	544,5	544,5	
(02) Produits de l'Agriculture industrielle	25,3	904,9		212,1	1.117,0		1.142,3	1.142,3											1.142,3	
(0-) Poisson			119,8	385,2	504,8	120,4	625,2		335,8		335,8				20,2	269,2		289,4	625,2	
Produits manufacturés (commerce général)	3.533,3		1.827,3		1.827,3	756,2	6.123,8	148,0	1.926,9	78,5	2.005,4				2.092,4	1740,0	132,0	3.970,4	6.123,8	
(09) Energie et eau	269,5		563,2		583,2	77,3	930,0	670,6	179,7	79,7	259,4								930,0	
(10-11) Matériaux de const. (12) (ciment, fers, graviers)	59,4		743,1		743,1	71,1	873,6	279,9		1,8	1,8	348,9			348,9	243,0		243,0	873,6	
(14) Pharmacie, peintures			422,2		422,2	50,9	473,1	301,1	80,4	9,0	89,4	64,9			64,9	17,7		17,7	473,1	
(15) Bois et meubles	221,3		117,1		117,1	67,3	405,7	192,7				177,0			177,0		36,0		405,7	
(15-20) (21) Véhicules	247,6		1.168,7		1.168,7	315,2	1.732,5	548,4	251,6	25,5	281,1					903,0		903,0	1.732,5	
(17) Produits des industries mécaniques et électriques	125,9		496,5	664,2	1.160,7	140,2	1.426,8	175,0	320,5	79,4	399,9		29,9	634,3	664,2	187,7		187,7	1.426,8	
(18-19) Textiles et Cuir	4.823,5	60,3	1.321,9		1.382,2	333,7	6.599,4	773,8	1.100,3		1.100,3				1.326,0	1705,2	1.694,1	4.725,3	6.599,4	
(22) Produits divers	23,7		395,3		395,3	43,3	462,3	229,1	132,8	52,9	185,7				47,5			47,5	462,3	
(23) Bâtiment et T.P.	1.295,2		226,3		226,3		1.521,5	92,3	75,5	312,1	387,0	161,5	173,7	356,0	991,2	50,4		50,4	1.521,5	
(24) Transports	2.232,2						2.232,2	335,0	899,4	1,0	400,4				548,0	647,9		1.295,9	2.232,2	
(25) Loyers	709,3						709,3	138,1	565,0	6,2	571,2								709,3	
(25) Services divers	616,4		28,6		28,6		645,0	251,6	309,1	84,3	393,4								645,0	
T O T A L	14.353,8	1.904,5	7.926,5	2.308,4	12.141,4	3312,1	29.807,3	5759,6	7659,7	734,4	8394,1	752,3	503,6	990,3	2246,2	6.174,7	5064,3	2.168,4	13.407,4	29.807,3

MILLIONS Frs CFA		DEMANDE INTERMEDIAIRE TOTALE DES ENTREPRISES																											
BRANCHES	PRODUITS	Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette (cola excepté)	Agriculture industrielle et d'exportation (cola inclus)	Exploitation forestière	Pêche	Travail des grains et farines	Conserveries, Thé, Café, Cacao	Bois, Glace	Autres industries alimentaires, Tabac	Energie, Eau	Activité extractive (sel, soufre...)	Métaux	Matériaux de construction	Engrais	Chimie, Parachimie, Caoutchouc	Industrie du bois	Montage, réparation des véhicules	Autres industries mécaniques et électriques	Industries textiles	Cuir et articles chaussants	Corps gras d'origines végétales ou animales autres que beurre	Articles en caoutchouc et en matières plastiques	Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique etc...)	Bâtiments et Travaux Publics	Transport et auxiliaires	Loyers	Autres services	Commerces	Total consommation productive
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
1	Agriculture vivrière, élevage, chasse, cueillette à l'exception de la cola					280,0			0,7													0,1							280,8
2	Agriculture industrielle et d'exportation (cola inclus)								246,4											895,9									1142,3
3	Exploitation forestière																												
4	Pêche																												
5	Travail des grains et farines					134,4																							134,4
6	Conserveries, Thé, Café, Cacao																												
7	Boissons, Glace								0,4																				0,4
8	Autres industries alimentaires, tabac					7,1		6,1																					13,2
9	Energie, Eau					29,3		2,3	10,3			4,1		3,5	6,6	4,3	123,8	0,2				0,6	59,7	366,0	3,0	15,2	41,7	670,6	
10	Activité extractive (sel, soufre...)					1,5														0,2		0,4						2,0	
11	Métaux												2,0			0,7	4,2	11,6	12,0	0,1		1,6	125,5					157,6	
12	Matériaux de construction					0,2		0,1					5,6										114,3			0,1		120,3	
13	Engrais																												
14	Chimie, Parachimie, Caoutchouc					0,6	0,9	1,9								3,7	0,4	1,3	273,7			0,1	15,2				3,3	301,1	
15	Industrie du bois					0,0	1,1	2,4								71,3	0,3						115,7		1,9			192,7	
16	Montage, réparation des véhicules					6,5	1,3	3,7				1,6		0,6	87,2	1,2	3,1						46,1	200,4		1,8	20,1	373,6	
17	Autres industries mécaniques et électriques					4,6	5,1	16,7				3,4		5,8	0,7	14,2	81,2						39,1		0,8	3,5		175,0	
18	Industries textiles					7,2	0,4									0,4			751,7			1,4						8,3	759,5
19	Cuir et articles chaussants					0,0									0,1			0,0	4,2									4,3	
20	Corps gras d'origines végétales ou animales autres que beurre					0,0											0,1					0,3				0,3		0,7	
21	Articles en Caoutchouc et en matières plastiques					0,8	0,9	0,9								1,4			63,0			0,0	4,8	102,3				174,1	
22	Produits industriels divers (pâte à papier, verre, céramique etc...)					2,1	10,8	126,9	0,5		0,4		1,1	1,3	0,8	48,5						0,3	9,1			4,3	23,0	229,1	
23	Bâtiments et Travaux Publics					1,8	1,5	5,6								0,7	3,6	0,6	41,0	0,5		0,3	4,5		12,0	4,1	18,0	92,3	
24	Transport et auxiliaires					9,3	0,8	1,7				0,7				3,0	4,2	11	180,5			0,5	30,1			6,7	290,3	535,9	
25	Loyers					0,3	0,4	1,2				1,1			2,6	5,5	1,8	27,2					6,3			10,6	81,1	136,1	
26	Autres services					4,7	7,2	23,1				2,7			1,5	3,1	1,9	99,8					19,9		7,9	10,8	70,0	251,6	
Total Achats						490,5	39,2	441,6	0,5			21,6		96,4	117,2	38,8	2600,6	5,0			5,7	590,3	668,7	25,6	62,8	555,5	5759,9		
Amortissement																													
Valeur ajoutée	Salaires	5,7				38,1	32,7	106,6	28,1			14,8		30,8	37,7	22,0	754,1	1,0			1,8	393,1	325,8	0	149,3	328,2	2271,9		
	Impôts indirects subventions					2,4	37,9	1809,3	10,8			2,5		7,3	16,4	5,5	411,9	0,2			1,4	41,0	42,3	6,8	7,8	109,1	2512,8		
	Revenu brut d'exploitation	168,5				198,7	96,7	259,6	230,1			20,5		86,9	78,2	89,5	1046,3	4,3			14,8	270,7	957,0	676,9	396,6	2319,3	6882,8		
	Total valeur ajoutée	174,2				239,3	167,3	2177,7	269,0			37,8		124,9	150,4	87,1	2212,3	5,5			18,0	704,9	1583,5	683,7	593,6	2756,6	11905,9		
Production		174,2				729,8	206,5	2619,3	269,5			59,4		221,5	247,6	125,9	4812,9	10,6			23,7	1295,2	2232,2	709,3	616,4	3312,1	17665,8		
Nombre d'emplois		43				259	73	239	50			166		375	682	341	3550	101				208	2184	1622		1365	11193	22431	